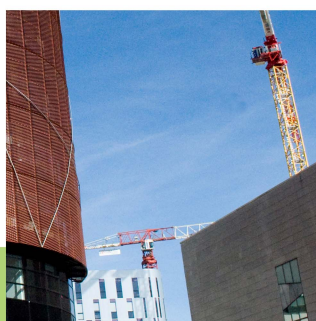
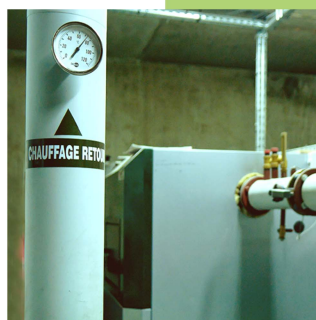
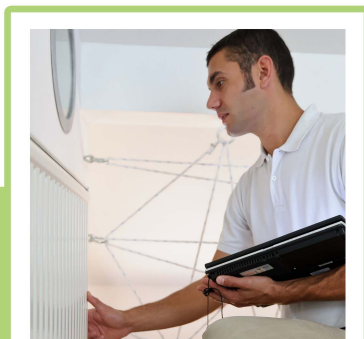


Plan Bâtiment Grenelle

Rapport d'activité 2011



EDITORIAL DE PHILIPPE PELLETIER 3

ENJEUX ET CONTEXTE 4

ORGANISATION 10

CONSTRUIRE DURABLEMENT 18

RENOVER POUR L’AVENIR 26

MOBILISATION DE LA FILIERE 50

COMMUNICATION 68

ANNEXES 70



Le Plan Bâtiment Grenelle remercie tout particulièrement les partenaires ayant participé à l’élaboration et la diffusion de ce rapport.



EDITORIAL

J'avais, dans le rapport d'activité 2010, posé trois défis pour 2011 autour d'un même mot : la mobilisation, celle des acteurs de la rénovation, celle de la formation, celle enfin des territoires.

Le bilan de l'année écoulée est plutôt satisfaisant à cet égard :

- la rénovation énergétique a vraiment mobilisé notre énergie : adaptation des aides aux travaux d'efficacité énergétique réalisés par les ménages et les bailleurs sociaux, institution d'un éco-prêt collectif à la copropriété, ample concertation autour de la future obligation de rénovation des parcs tertiaires public et privé. Au-delà des techniques, c'est notre société qui, progressivement, s'inscrit dans la volonté de rénover son habitat, et spécialement les acquéreurs de logements désormais sensibilisés à leur score énergétique dès la mise en vente. Et du côté des acteurs, on a vu se développer des méthodes d'audit énergétique qui nous font tous progresser.
- la mobilisation a aussi porté sur l'objectif de qualification des entreprises, donc sur l'effort de formation. Les enjeux sont considérables car il en va de la crédibilité de l'offre de services, et de la confiance des ménages. Un pas de plus a été franchi en fin d'année avec l'ouverture à la maîtrise d'œuvre des financements Feebat, l'instauration de la marque « *Reconnu grenelle environnement* » et, à moyen terme, l'éco-conditionnalité des aides, qui conduira à les réserver aux travaux réalisés par une entreprise qualifiée.
- la mobilisation a aussi largement gagné les territoires : éclosion de clusters constitués autour des thèmes de l'éco-construction ou l'éco-rénovation, installation progressive de plateformes bâtiment-énergie Grenelle, et mise en action par les conseils généraux et les agglomérations du programme « *Habiter mieux* » de lutte contre la précarité énergétique, soutien des collectivités territoriales à la rénovation énergétique des copropriétés.



J'avais formé le vœu que 2011 soit la première année de maturité du Plan, celle où le train trouve sa bonne vitesse : les bouleversements de ces derniers mois et les tensions budgétaires qui s'en sont suivi n'ont pas permis que le rythme de croisière soit atteint. Mais la métamorphose s'est opérée, celle d'un Plan Bâtiment Grenelle qui se développe par lui-même, sûr que l'efficacité énergétique est l'une des clés de nos équilibres économiques et sociaux de demain.

2012 sera donc, pour le Plan Bâtiment Grenelle, l'année de la confirmation que la dynamique qu'il produit est porteuse de développement et de progrès collectif.

Philippe Pelletier
Avocat,
Président du comité stratégique du
Plan Bâtiment Grenelle



ENJEUX ET CONTEXTE



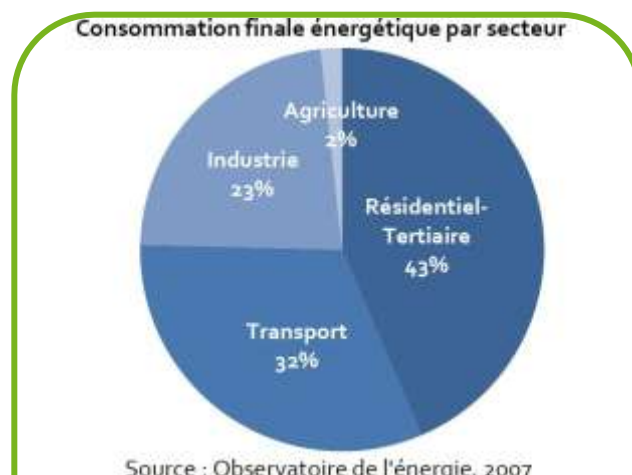
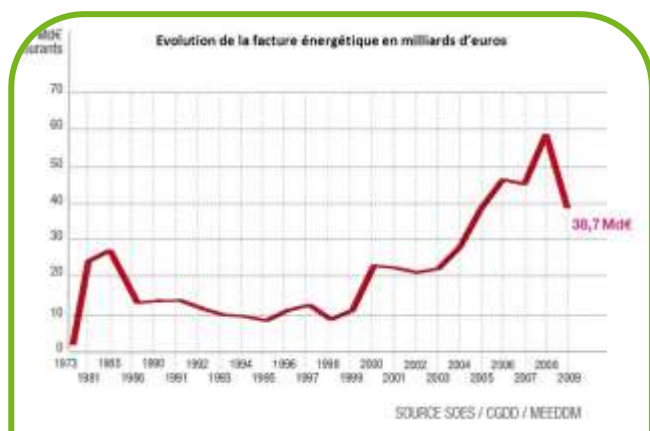
Dans un contexte de lutte partagée contre le réchauffement climatique et dans le prolongement d'une démarche de développement durable, le [Grenelle de l'Environnement](#) vise une réduction majeure de la consommation énergétique de notre pays, et particulièrement des bâtiments, secteur économique le plus énergivore.

Le [Plan Bâtiment Grenelle](#), structure originale de pilotage, veille à mettre en œuvre des objectifs ambitieux en rassemblant l'ensemble de la filière du bâtiment. Depuis près de trois ans, une véritable émulation s'est développée autour de ce sujet. Les travaux de la [table-ronde nationale pour l'efficacité énergétique](#) sont venus renforcer cette dynamique. Plus que jamais, la performance énergétique des bâtiments est au cœur de nos réflexions, au service d'une stratégie nationale.

LE BÂTIMENT, CHANTIER PRIORITAIRE DU GRENNELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Le secteur du bâtiment est le secteur économique le plus énergivore de notre pays avec près de 43 % de la consommation d'énergie finale totale. Il génère 123 millions de tonnes de CO₂ par an, ce qui rend le secteur du bâtiment responsable de près du quart des émissions de gaz à effet de serre.

La facture énergétique de la France pèse un poids considérable. En 2010, elle s'élève à 46,2 milliards d'euros contre 58,1 milliards d'euros en 2008 : cette baisse est encourageante mais la facture énergétique demeure encore conséquente puisqu'elle représente 2,4 % du PIB contre 1 % dans les années 1990 (source : [Chiffres clés 2010 – Le Bâtiment – Ademe](#)).



Après plusieurs années de stabilité, la consommation d'énergie primaire (à climat normal) connaît, en 2009, une baisse sensible de 5,2 %. La mise en œuvre des objectifs du Grenelle de l'Environnement doit permettre de poursuivre cette trajectoire.

C'est dans ce contexte et face au poids prépondérant du bâtiment dans la consommation d'énergie du pays que le Grenelle de l'Environnement a proposé un programme à grande échelle de réduction des consommations énergétique des bâtiments.



Les objectifs du Grenelle de l'Environnement

- généraliser la construction des « bâtiments basse consommation » (BBC) à l'horizon 2012 et les « bâtiments à énergie positive » à l'horizon 2020 ;
- réduire les consommations d'énergie du parc de bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici 2020 et, à cette fin, conduire un programme ambitieux de rénovation thermique et énergétique des bâtiments pour atteindre le rythme de 400 000 rénovations de logements, chaque année, à compter de 2013 ;
- rénover l'ensemble des logements sociaux, avec, d'ici 2020, la réalisation de travaux sur les 800 000 logements sociaux les plus énergivores ;
- engager d'ici 2012, la rénovation de tous les bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics, afin de réduire leur consommation énergétique de 40 % et leurs émissions de gaz à effet de serre de 50 % ;
- accompagner et mobiliser les professionnels du secteur pour relever les défis qui se présentent en termes de recrutement, formation, qualification et développement des filières industrielles.

LE PLAN BATIMENT GRENELLE, UN DISPOSITIF DE PILOTAGE SINGULIER

Le Gouvernement a souhaité que la mise en œuvre de ce programme ambitieux fasse l'objet d'un pilotage spécifique, sur la durée, capable de mettre en mouvement l'ensemble de la sphère publique et privée du bâtiment et de l'immobilier autour du déploiement des objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Par lettres de mission du [13 janvier 2009](#) et du [27 octobre 2010](#), le Premier Ministre a confié la présidence du comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle à Philippe Pelletier jusqu'au 31 juillet 2012.

L'action du Plan Bâtiment Grenelle s'inscrit ainsi dans la durée, en cohérence avec la réalisation des objectifs du Grenelle de l'Environnement à l'horizon 2020 puis 2050.

Avocat spécialisé en droit de l'immobilier, Philippe Pelletier a été président de [l'Agence nationale de l'habitat](#) de 1998 à 2008 ; il a été impliqué dans les travaux du Grenelle dès 2007 en conduisant les travaux du [comité opérationnel sur la rénovation énergétique des bâtiments existants](#) (COMOP 3).





LOIS **GRENELLE**, DECRETS ET LOIS DE **FINANCES**



Un large cadre législatif et réglementaire organise la mise en œuvre des objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Les lois Grenelle et leurs décrets d'application ont durablement ancré l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments dans la stratégie politique de notre société :

→ [La loi Grenelle 1](#), loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009, adoptée à la quasi-unanimité du Parlement, donne valeur législative aux engagements des tables-rondes du Grenelle ;

→ [La loi Grenelle 2](#), portant engagement national pour l'environnement, en date du 12 juillet 2010, permet les ajustements nécessaires des différents pans du droit afin de réaliser les objectifs, ce qui justifie son appellation « boîte à outils du Grenelle » ;

→ En application de la loi Grenelle 2, [plus de 197 décrets d'application sont attendus](#) dont près d'une quinzaine liés au secteur du bâtiment. Un large travail préparatoire s'est engagé tout au long de l'année 2011 où plus de la moitié des décrets ont été publiés ou envoyés à l'examen du Conseil d'Etat. Les autres publications devraient intervenir au cours du premier semestre 2012.

Principaux décrets d'application de la loi Grenelle 2- partie Bâtiment		
Intitulé du décret	Référence Grenelle 2	Etat d'avancement au 31 décembre 2011
Décret « RT 2012 »	Article 1 ^{er} , al. 4	Publié le 27 octobre 2010
Décret « Attestation RT 2012 »	Article 1 ^{er} , al. 7, 9 et 13	Publié le 20 mai 2011
Décret « « Attestation RT Existant »	Article 1 ^{er} , al. 11	Saisine du Conseil d'Etat le 21 novembre 2011
Décret « Affichage DPE dans les annonces immobilières »	Article 1 ^{er} , al. 33	Publié le 30 décembre 2010
Décret « Durée de validité du DPE »	Article 1 ^{er} , al. 41	Publié le 19 avril 2011
Décret « Audit énergétique en copropriété »	Article 1 ^{er} , al. 31	Publié le 29 janvier 2012
Décret « Plan de travaux, CPE, DPE collectif et parties privatives d'intérêt collectif »	Article 1 ^{er} . al. 31 Article 7, al. 7 et 10	Saisine du Conseil d'Etat en cours
Décret « Bail vert »	Article 8	Publié le 31 décembre 2011
Décret « Rénovation énergétique du parc tertiaire »	Article 3, al. 3	Consultation élargie en cours

Simultanément, les différentes lois de finances ont permis la mise en place des dispositifs fiscaux et budgétaires en faveur de la construction et de la rénovation durable.

La [loi de finances rectificative à la loi de finances pour 2011](#) ainsi que la [loi de finances pour 2012](#) sont particulièrement structurantes en permettant une évolution majeure de l'éco-prêt à taux zéro et du crédit d'impôt développement durable, et la création d'un éco-prêt à taux zéro collectif délivré au syndicat de copropriétaires.



LE SOUFFLE D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

L'accident nucléaire de Fukushima au Japon, la hausse inexorable du prix des énergies fossiles, comme les choix de stratégie énergétique de nos voisins européens ont relancé avec force le débat sur le modèle énergétique français. La recherche de l'efficacité énergétique dans notre économie est devenue un axe prioritaire de la politique énergétique.

Dans la continuité des travaux du Grenelle de l'Environnement, et afin d'accélérer l'atteinte des objectifs, le Président de la République a souhaité que soient recherchés de nouveaux gisements d'économies d'énergie.

C'est en ce sens que Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, a lancé, en 2011, [la Table-Ronde Nationale pour l'Efficacité Energétique](#).

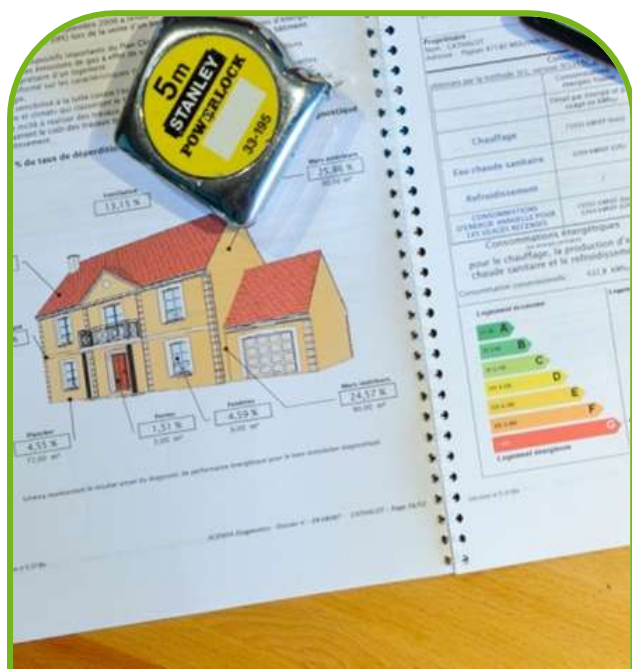


Dans l'esprit du Grenelle, la table-ronde a réuni les représentants de différents collèges de la société civile et des pouvoirs publics : Etat et collectivités locales, organisations non gouvernementales, employeurs, salariés, consommateurs-usagers et personnalités qualifiées.



La réflexion s'est organisée autour de trois groupes de travail identifiant les 3 cibles principales d'une nouvelle politique publique en faveur de l'efficacité énergétique.

- Un groupe de travail « **Ménages : comment réduire les consommations et les factures ?** », présidé par Michèle Pappalardo, conseillère maîtresse à la 2^{ème} chambre de la Cour des Comptes. Parmi les [propositions de ce groupe](#) concernant le secteur du bâtiment.



- Approfondir les dispositifs d'aides à la rénovation thermique de l'habitat (réforme de l'éco-prêt à taux zéro et du crédit d'impôt développement durable préconisée par le rapport de Philippe Pelletier)
- Fiabiliser les diagnostics de performance énergétique
- Renforcer le programme « Habiter mieux »
- Reconduire l'éco-prêt « logement social » pour les bailleurs sociaux
- Lancer une étude pour favoriser la vente de biens immobiliers les moins consommateurs d'énergie
- Etudier l'explicitation des critères énergétiques dans les textes sur la décence dans le parc locatif

- Le groupe de travail « **Entreprises : comment gagner en compétitivité ?** », présidé par Pierre-François Mourier, directeur général adjoint du Centre d'Analyse Stratégique, a travaillé sur les [propositions suivantes](#), propres à intéresser le bâtiment :

- Prêter 100M€, à travers un prêt « efficacité énergétique » à 2 % (distribué par OSEO) pour aider les entreprises de moins de 50 salariés à réaliser des travaux d'économies d'énergie
- Etudier la mise en place d'un tarif d'achat de l'électricité produite par la chaleur perdue
- Inciter à la qualification des professionnels du bâtiment pour améliorer la qualité des travaux en mettant en place une éco-conditionnalité des aides
- Etudier une obligation d'extinction des éclairages extérieurs et intérieurs des bâtiments non résidentiels
- Lancer un appel à projets ministériel sur les thèmes de l'information, de la formation et de l'innovation
- Permettre l'accès à la TVA à 7 % pour les travaux d'économies d'énergies lorsque leurs bénéficiaires ont recours au tiers financement



- Le groupe de travail « **Pouvoirs publics : comment renforcer leur rôle moteur et exemplaire ?** », présidé par Albéric de Montgolfier, sénateur et président du conseil général d'Eure-et-Loir, a préconisé, en ce qui concerne le secteur du bâtiment, [les recommandations suivantes](#) :

- Apporter une subvention de l'Ademe aux communes de moins de 2000 habitants pour réaliser une rénovation de leur éclairage public
- Développer de nouveaux mécanismes de financement des projets des petites collectivités (soutien en investisseur de la Caisse des Dépôts, levée des freins réglementaires, réalisation de guides méthodologiques)

De juin à fin octobre, les groupes de travail se sont réunis afin d'élaborer de nouvelles propositions, transversales ou propres à un secteur économique précis, tel que celui du bâtiment. [A l'issue des travaux, près de 200 contributions ont été rassemblées et 120 propositions ont fait l'objet d'une consultation publique sur Internet.](#)

L'équipe du Plan Bâtiment Grenelle a participé activement à chacun de ces trois groupes de travail et de nombreuses propositions déjà portées par les différents chantiers du Plan Bâtiment ont été reprises.

Mi-décembre 2011, la Ministre a présenté, à l'occasion [d'une conférence de presse](#), le programme d'actions du Gouvernement, issu des conclusions de cette table-ronde : [27 mesures en faveur de l'efficacité énergétique](#) viennent ainsi renforcer les objectifs du Grenelle de l'Environnement et explorer de nouveaux gisements d'économies d'énergie.



La mise en œuvre de cette politique d'efficacité énergétique devrait permettre une diminution de la consommation d'énergie à l'horizon 2020 comprise entre 19,7 % et plus de 21 %, ce qui représente environ la consommation annuelle d'énergie de 16 millions d'habitants environ.

Cette relance de la concertation a permis d'insuffler une nouvelle dynamique de l'efficacité énergétique et a donné au Plan Bâtiment Grenelle l'opportunité d'élargir son cercle de réflexion en travaillant davantage avec les ONG ou les représentants des syndicats de salariés.





ORGANISATION



Jour après jour, le [Plan Bâtiment](#) contribue, en étroite collaboration avec les grands maîtres d'ouvrage et les professionnels de la filière, à la concrétisation des engagements du Grenelle Environnement. L'action du Plan Bâtiment repose sur le travail permanent de l'équipe dédiée et des [différents groupes de travail](#) réunissant plusieurs centaines de professionnels et concrétisant la force de proposition du comité stratégique.

Dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement, le comité stratégique regroupe les acteurs du bâtiment et de l'immobilier à travers deux instances essentielles : le bureau et l'assemblée du comité stratégique.

C'est au sein de ces différentes instances que se développe l'esprit du Plan Bâtiment : créer un lieu d'écoute, d'impulsion et de rassemblement de la filière du bâtiment, animé par un projet commun d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

UNE EQUIPE PERMANENTE : LA MISSION PLAN BATIMENT GRENELLE

Direction de projet rattachée à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du [Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement \(MEDDTL\)](#), la Mission Plan Bâtiment Grenelle constitue l'équipe dédiée et permanente du comité stratégique.

Le rôle de l'équipe est d'être à l'écoute de l'ensemble de la filière du bâtiment et des maîtres d'ouvrage concernés par la mise en œuvre du Grenelle. A destination de l'ensemble de ces acteurs, elle porte les évolutions réglementaires liées au Grenelle, sensibilise aux nouveaux enjeux et accompagne les acteurs dans le déploiement de leurs projets.

La mission assure également le lien permanent avec les cabinets ministériels et les administrations concernées afin de mesurer le bon déploiement du Plan Bâtiment



Grenelle et d'organiser la concertation nécessaire à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires. L'équipe veille également à ce que les mesures proposées soient en bonne adéquation avec les attentes des professionnels et de la société civile.

Véritable mission d'appui, l'équipe conduit l'action du comité stratégique en étant présente sur tous les dossiers, assurant ainsi la coordination des groupes de travail et le portage des propositions.

La forme restreinte de l'équipe lui confère une véritable agilité et une connaissance de l'ensemble des sujets par tous ses membres. Tout au long de l'année 2011, Jérôme Gatier et ses collaborateurs sont allés à la rencontre des partenaires du Plan Bâtiment Grenelle, très souvent en région, permettant une diffusion continue de l'information, un lien constant avec le « terrain » et assurant ainsi une veille stratégique.

Jérôme Gatier

Inspecteur des finances
Directeur de la mission et
du comité stratégique

Anne-Lise Deloron

Responsable des relations extérieures
et institutionnelles

Florian Rollin

Chargé de mission

Marie-Claude Roger

Assistante



« L'année 2011 a été la fois active et réactive. Elle a été marquée par la mobilisation de l'équipe et de tous les partenaires autour de trois lettres de mission des ministres et de l'administration. Cela illustre la confiance qui nous est accordée et traduit l'efficacité du concept du Plan Bâtiment qui fédère l'ensemble de la filière autour d'une petite équipe agile, à l'écoute et dynamique. Cela permet d'apaiser et de favoriser les rapports entre les professionnels et les pouvoirs publics. »

Jérôme Gatier, directeur de la mission et du comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle

LE PLAN BATIMENT, FORCE DE PROPOSITION

Au delà de son rôle d'ensemblier et d'animateur de la filière du bâtiment, le comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle constitue une véritable force de proposition par ses rapports et participation aux différentes instances de réflexion.

Deux thèmes particuliers ont justifié un éclairage politique : la rénovation du parc tertiaire et les aides à la rénovation énergétique des logements privés, en faisant l'objet [de lettres de mission des ministres](#) et de l'administration, confiant ainsi au Plan Bâtiment Grenelle le soin de faire des recommandations.





Fin 2010, une [lettre de mission du directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages](#) est venue confier à Philippe Pelletier le soin d'organiser la concertation nécessaire pour définir les grandes orientations du [décret relatif à l'obligation de travaux d'amélioration de la performance énergétique dans le parc tertiaire public et privé entre 2012 et 2020](#) ; c'est tout au long de l'année 2011 que s'est organisée cette réflexion commune, qui s'est traduite par une [rapport remis en décembre 2011](#).



Par [lettre de mission conjointe du 21 février 2011](#), Nathalie Kosciusko-Morizet et Benoist Apparu ont confié à Philippe Pelletier le soin de proposer une évolution dynamique des aides à la performance énergétique des logements privés, particulièrement de l'éco-prêt à taux zéro et du crédit d'impôt développement durable. Conformément à la lettre de mission, le rapport [« Pour une meilleure efficacité des aides à la performance énergétique des logements privés »](#) a été transmis le 15 avril et a fait l'objet d'une remise officielle le 31 mai 2011.



Le principe d'une éco-conditionnalité des entreprises chargées de réaliser des travaux d'économie d'énergie éligibles à l'éco-prêt à taux zéro et au crédit d'impôt développement a été posé dans ce rapport et a ensuite été mis en relief par les travaux de la table-ronde nationale pour l'efficacité énergétique, notamment au sein du groupe de travail « Entreprises » présidé par Pierre-François Mourier, directeur général adjoint du Centre d'analyse stratégique.

C'est pourquoi, par une nouvelle [lettre de mission conjointe du 21 octobre](#), les ministres ont chargé Philippe Pelletier, en lien avec Pierre-François Mourier, de rechercher le consensus de l'ensemble des acteurs de la filière du bâtiment pour permettre une mise en œuvre opérationnelle, rapide et progressive, de l'éco-conditionnalité.

Le [rapport](#) a été remis le 28 octobre 2011.



Ces lettres de mission sont donc venues rythmer l'action et la réflexion du Plan Bâtiment Grenelle, en mobilisant particulièrement l'équipe permanente.

L'efficacité du Plan Bâtiment Grenelle saluée

A l'occasion du 4^{ème} anniversaire de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, la Cour des Comptes a dressé un [bilan de l'impact budgétaire et fiscal](#) de cette politique.

A travers ce rapport, la Cour des Comptes a salué l'efficacité de la méthode de gouvernance du Grenelle. L'action combinée du crédit d'impôt développement durable et de l'éco-prêt à taux zéro ont déjà permis de réduire de 7,5% les émissions de GES dans le secteur résidentiel, les efforts doivent se poursuivre en vue d'une atteinte de l'objectif de réduction de 20% de la consommation d'énergie du secteur à l'horizon 2020.

La Cour juge la mise en place du dispositif du Plan Bâtiment Grenelle efficace et estime son impact modéré sur les finances publiques : *« adaptation des dépenses fiscales existantes et constitution d'une équipe permanente de taille limitée »* Ainsi elle conclut *« La combinaison d'évolutions réglementaires et d'une structure de concertation associant les acteurs du secteur s'est donc avérée suffisante pour atteindre les résultats fixés »*.

Par ailleurs, le Plan Bâtiment Grenelle a été particulièrement impliqué dans les trois groupes de travail de la [table-ronde nationale pour l'efficacité énergétique](#), proposant et soutenant la grande majorité des recommandations relatives au secteur du bâtiment.

Enfin, l'équipe a été particulièrement attentive à l'élaboration des [décrets d'application de la loi Grenelle 2](#), notamment en matière de copropriété.

Une fois de plus, l'année 2011 marque une activité intense du Plan Bâtiment Grenelle, engagé aux côtés des ministres, pour proposer les ajustements nécessaires à une meilleure efficacité dans la mise en œuvre des objectifs du Grenelle de l'Environnement.

LE BUREAU DU COMITE STRATEGIQUE

Réuni chaque mois, le bureau du comité stratégique rassemble les représentants des organismes les plus impliqués dans la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement au secteur du bâtiment, ainsi que des personnalités qualifiées. L'ensemble de la filière de l'offre de services et de la demande est ainsi représentée, ainsi que les différents secteurs du bâtiment.





LES MEMBRES DU BUREAU
(année 2011)

Virginie SCHWARZ	ADEME
Jean SCHEPMAN	ADF
Hervé de MAISTRE	AIMCCC
Pierre JARLIER	AMF
Pierre DUCOUT	AMF
Alain de QUERO	ANAH
Laurent-Marc FISCHER	Architecture Studio
Arnaud GOSSEMENT	Avocat
Franck HOVORKA	Caisse des Dépôts et Consignations
Edward ARKWRIGHT	Caisse des Dépôts et Consignations
Jean-Marie CARTON	CAPEB
Alain CHOUGUIAT	CAPEB
Dominique CENA	CICF Construction
Raphael CLAUSTRE	CLER
Maurice MANCEAU	Club de l'Amélioration de l'Habitat
Pascal JEAN	Club S2E
Emmanuel CHARRON	Conseil de l'Immobilier de l'Etat
Jacques JESSENNE	COPREC
Bertrand DELCAMBRE	CSTB
Benoît LECLAIR	Effinergie
Christian CUCCHIARINI	EGF-BTP
Bruno MAROTTE	EGF-BTP
Guillaume SOLER	Fédération Bancaire Française
Daniel CRESSEAU	Fédération des Promoteurs Immobiliers
Jacques CHANUT	FFB
Bernard COLOOS	FFB
Nathalie ROBIN	FFSA
Stéphane PENET	FFSA
Benoît FAUCHARD	FNAIM
Dorian KELBERG	FSIF
Jean-Pierre LOURDIN	Personnalité invitée
Jean-Claude VANNIER	Personnalité invitée
Alain MAUGARD	Qualibat
Jean CARASSUS	Sociologue
Philippe CHARTIER	Syndicat des Energies Renouvelables
Karine LEVERGER	SYNTEC - Ingénierie
François PELEGRIN	UNSFA
Christian LOUIS VICTOR	Union des Maisons Françaises
Paul PHILIPPOT	Union Nationale de la Propriété Immobilière
Daniel AUBERT	Union Sociale de l'Habitat

Une trentaine d'acteurs de l'immobilier et de la construction y définit ensemble l'action du Plan Bâtiment et constitue véritablement l'instance stratégique.

Chaque réunion du bureau est l'occasion de débattre sur des perspectives d'action du Plan Bâtiment, de suivre l'actualité et de faire connaître à l'équipe permanente d'éventuelles difficultés d'application. C'est à travers cet observatoire direct de la mise en œuvre du Grenelle que l'action du comité stratégique est efficace.

Les membres du bureau suivent avec attention le déploiement du Plan Bâtiment Grenelle. Chaque projet de rapport d'un groupe de travail fait l'objet d'une présentation devant le bureau qui peut ainsi faire part de ses souhaits d'ajustement des propositions.

En 2011, le bureau du Plan Bâtiment Grenelle a accueilli une nouvelle personnalité : Jean Carassus, consultant en immobilier durable, et un nouvel organisme : la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le 13 septembre 2011, les ministres Nathalie Kosciusko-Morizet et Benoist Apparu ont accueilli à l'occasion d'un déjeuner les membres du bureau du comité stratégique, les pilotes des groupes de travail ainsi que l'équipe permanente. Philippe Pelletier a dressé un point d'étape, et les ministres ont remercié les acteurs du Plan Bâtiment de l'immense travail déjà accompli et les ont encouragés à poursuivre l'effort en rappelant que de nombreux défis se présentaient à nous. Ce déjeuner a constitué un moment d'échanges utiles avec les ministres, leurs collaborateurs et les principaux représentants de l'administration.

Perspectives 2012

Au premier trimestre 2012, le bureau du comité stratégique accueillera en son sein l'association HQE.

L'ASSEMBLEE DU COMITE STRATEGIQUE



Réunie trois fois par an, l'assemblée du comité stratégique est composée des organismes, fédérations, organisations concernés par la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, et de tous ceux qui s'impliquent dans les groupes de travail.

L'assemblée est ouverte à toutes les personnes représentant des intérêts collectifs touchant au Plan Bâtiment Grenelle, elle compte aujourd'hui plus de 150 organismes partenaires et chaque réunion est l'occasion de rassembler entre 250 et 300 personnes.

Elle accueille de nouveaux participants tout au long de l'année. Les membres du bureau et les organismes qu'ils représentent sont membres de droit de cette instance.

Trois réunions, dont une assemblée thématique dédiée à la formation, ont permis en 2011, à l'ensemble de ces acteurs, tous secteurs confondus, d'échanger sur l'avancée du Plan Bâtiment Grenelle et de s'informer des nouvelles évolutions.

Très rythmées, les réunions de l'assemblée du comité stratégique permettent de faire le point sur les sujets principaux du Plan Bâtiment en permettant à la salle de s'exprimer sur chacun d'eux. C'est un véritable moment d'échange et d'information mutuelle entre les partenaires du Plan Bâtiment et l'équipe conduite par Philippe Pelletier.

La dernière réunion de l'année 2011 s'est tenue le 7 novembre dernier, dans l'enceinte du salon Batimat.





LES CHANTIERS, GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

La réflexion s'organise en groupes de travail thématiques, dénommés [chantiers](#), au sein desquels sont conduits les principaux travaux du Plan Bâtiment.

Depuis le lancement du Plan Bâtiment Grenelle en janvier 2009, vingt groupes de travail ont été mis en place.

Ils sont pilotés ou co-pilotés par des personnalités qualifiées qui regroupent autour d'elles professionnels, experts et acteurs du bâtiment et de l'immobilier aux compétences complémentaires



Eco-prêt à taux zéro	Jean-Claude Vannier
Copropriété	Arnaud Bazire et Pierre Le Borgne
Parc tertiaire privé	Serge Grzybowski
Collectivités territoriales	Pierre Jarlier
Bâtiments publics de l'Etat	Jean-Pierre Lourdin
Formation	Philippe Pelletier / Jérôme Gatier
Comité de filière « Métiers de la croissance verte »	
Suivi de la RT 2012	Christian Cléret et Jean-Marie Charpentier
Logement social	Stéphane Dambrine
Précarité énergétique	Alain de Quero et Bertrand Lapostolet
Promotion immobilière	Eric Mazoyer et Bruno Corinti
Valeur verte	Méka Brunel
Sensibilité des ménages et des entreprises	Eric Comparat
Réseau Inter-clusters	Catherine Bonduau / Yann Dervyn
Energies renouvelables appliquées au bâtiment	Serge Lepeltier
Innovation	Inès Reinmann et Yves Farge
Transactions immobilières et rénovation énergétique	Bénédicte Bodin-Bertel et Jean-François Buet
Signes de qualité	Jacqueline Faisant et Yves Dieulesaint
Rénovation du parc tertiaire public et privé 2012-2020	Maurice Gauchot
Garantie de performance énergétique	Caroline Costa et Michel Jouvent
Réglementation Bâtiment Responsable 2020	Christian Cléret et Bernard Boyer

| Perspectives 2012

Le groupe de travail « [Réglementation Bâtiment Responsable 2020](#) » co-piloté par Christian Cléret et Bernard Boyer, est chargé de suivre l'application de la RT 2012 et de réfléchir aux premières orientations de la réglementation 2020 ; débutant pleinement ses travaux en janvier 2012. Il présentera ses premières orientations au bureau du comité stratégique avant l'été.

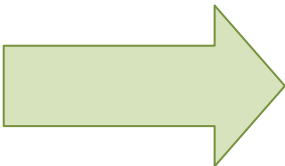
C'est ainsi près de **2 000 personnes** qui mobilisent bénévolement leurs talents au service du Plan Bâtiment Grenelle

Les travaux des groupes de travail donnent lieu à la publication régulière de [rapports thématiques](#), présentés devant le bureau du comité stratégique. Validés par les membres du bureau, ces rapports font ensuite l'objet d'une publication sur le site du Plan Bâtiment Grenelle et dans la presse, les propositions étant portées et soutenues par le Plan Bâtiment.

Mars 2011	Rapport définitif du chantier « Bâtiments de l'Etat »
Avril	Rapport « Pour une meilleure efficacité des aides à la performance énergétique des logements privés »
Juillet	Rapport d'étape du chantier « Signes de qualité » Rapport intermédiaire du chantier « Rénovation du parc tertiaire public et privé entre 2012 et 2020 »
Septembre	Rapport définitif du chantier « Leviers à l'innovation dans le secteur du bâtiment »
Octobre	Rapport « Recommandations relatives à la mise en œuvre d'une éco-conditionnalité des aides publiques »
Novembre	Présentation devant l'assemblée du comité stratégique des premiers travaux du chantier « Sensibilité des ménages et des entreprises » Présentation devant le bureau du comité stratégique des premières réflexions du chantier « Garantie de performance énergétique » Rapport définitif du chantier « Signes de qualité »
Décembre	Rapport définitif du chantier « Rénovation du parc tertiaire public et privé entre 2012 et 2020 » Présentation devant le bureau du comité stratégique du rapport « Transactions immobilières et rénovation énergétique »

Les propositions des chantiers sont téléchargeables sur le site internet

www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr





CONSTRUIRE DURABLEMENT



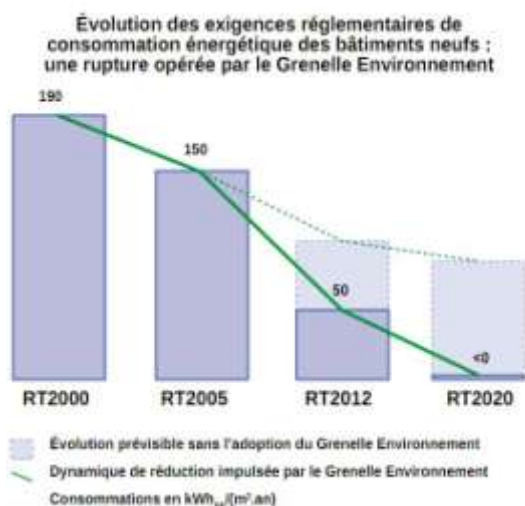
Les objectifs du Grenelle de l'Environnement sont ambitieux pour les constructions neuves en prévoyant l'adoption d'une nouvelle réglementation thermique, qui exige un saut dans la performance énergétique des bâtiments.

L'année 2011 marque l'entrée en vigueur de cette RT 2012, illustrant ainsi pleinement le véritable changement de paradigme porté par cette nouvelle norme.

Par la RT 2012, la France marque une avancée considérable dans l'histoire de la construction, sans équivalent en Europe et en tournant le regard vers un horizon 2020, plein de promesses et d'innovations pour la filière.

UN NOUVEAU **DEFI**, UNE NOUVELLE **ERE** DE LA **PERFORMANCE ENERGETIQUE**

Depuis la mise en place de la première réglementation thermique en 1975 et des réglementations thermiques ultérieures progressivement renforcées, la consommation d'énergie des constructions neuves a été divisée par deux.



Par le Grenelle de l'Environnement, elle sera divisée par trois : la consommation énergétique moyenne des bâtiments neufs devrait ainsi passer de 150 kWh_{EP}/m².an aujourd'hui à 50 kWh_{EP}/m².an en 2013. Il s'agit donc de réaliser « un saut énergétique » plus important que celui réalisé ces trente dernières années.

Les objectifs de cette nouvelle réglementation thermique sont inscrits à l'article 4 de la loi Grenelle 1, qui insiste particulièrement sur la nécessité :

- de réduire significativement la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ ;
- d'une véritable évolution technologique et industrielle pour toutes les filières du bâti, des équipements et de l'énergie et une priorité donnée à une meilleure conception du bâti.

L'élaboration de la RT 2012 a fait l'objet d'une large et intense concertation des acteurs à travers différents groupes de travail, un comité scientifique, des conférences consultatives regroupant les professionnels, des contributions écrites et le groupe de travail dit « Appicateurs de la RT 2012 » qui a réalisé les dizaines de milliers de simulations nécessaires à l'élaboration des outils.



A sa place, le Plan Bâtiment Grenelle a suivi l'élaboration de la RT 2012 et, au travers des différents chantiers, dont celui dédié au suivi de la RT 2012 ; il a formulé différentes [propositions](#) de nature à viser une meilleure appropriation par les professionnels et maîtriser les coûts inhérents à la règle nouvelle.

L'équipe du Plan Bâtiment a ainsi assuré un lien permanent entre l'administration et la sphère professionnelle et veillé au maintien du dialogue constructif en faveur d'une RT 2012 performantielle et équitable entre les différentes filières.

LA NOUVELLE REGLEMENTATION THERMIQUE : GRANDS PRINCIPES

La [réglementation thermique 2012](#) est avant tout une norme d'objectifs, offrant une grande liberté dans la conception des bâtiments.

Les exigences à respecter sont doubles : d'abord, des exigences de performance globale (besoin climatique, consommation d'énergie et confort d'été) et ensuite, des exigences minimales de moyens.

La RT 2012 s'articule autour des cinq usages énergétiques que sont le chauffage, la climatisation, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les auxiliaires.



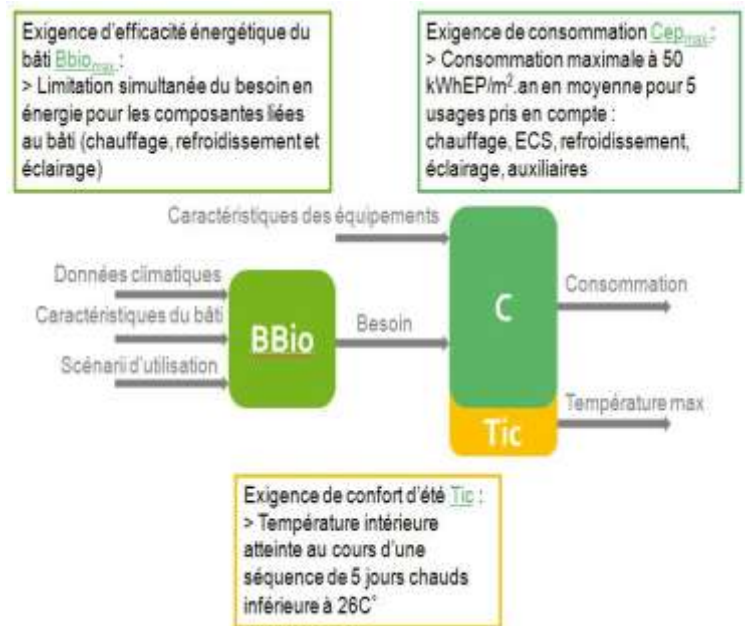


La rupture avec les RT précédentes est caractérisée par l'introduction de nouvelles exigences et une nouvelle approche :

- les exigences de performance énergétique globale sont désormais exprimées en valeur absolue avec un niveau moyen très performant à 50 kWhEP/m²/an ;

- une nouvelle exigence d'efficacité énergétique minimale du bâti pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel apparaît. Cette exigence permet de promouvoir davantage la conception bioclimatique d'un bâtiment ;

- enfin, des exigences de moyens sont introduites : recours aux énergies renouvelables ou à des systèmes très performants en maison individuelle, traitement des ponts thermiques, perméabilité à l'air des logements, mise en place de protections solaires pour les locaux de sommeil, surface minimale pour les baies vitrées (un sixième de la surface habitable).



Calendrier d'application de la RT 2012

La RT 2012 est applicable **depuis le 28 octobre 2011** à tous les permis de construire déposés pour :

- certains bâtiments du secteur tertiaire : bureaux, bâtiments d'enseignement primaire et secondaire, établissements d'accueil de la petite enfance ;
- les bâtiments à usage d'habitation situés en zone ANRU :

Pour les autres bâtiments du secteur tertiaire, la réglementation interviendra pour permettre une application **au plus tard au 1^{er} janvier 2013**.

La RT 2012 sera applicable à tous les permis de construire déposés **à partir du 1^{er} janvier 2013** pour tous les autres bâtiments à usage d'habitation.



L'application et le contrôle de la RT 2012 sont renforcés par le jeu conjugué de l'introduction d'une attestation de prise en compte de la réglementation et par l'utilisation de logiciels de calcul thermique fondés sur le moteur de calcul du CSTB et ayant fait l'objet d'une évaluation technique.

Instaurée par la loi Grenelle 2, l'attestation constitue l'une des principales avancées en faveur de la performance énergétique des bâtiments neufs. Ce nouveau dispositif se traduit par la création de documents à établir à deux moments clés du processus de construction : au dépôt de la demande de permis de construire et à l'achèvement des travaux de construction.



L'Observatoire BBC

Le collectif Effinergie, l'Ademe et le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement ont noué un partenariat pour créer « L'Observatoire BBC ». Base de données des opérations labellisées, l'observatoire est un outil de partage d'expérience et d'aide à la décision dans la réalisation d'un projet de bâtiment sobre en énergie.

www.observatoirebbc.org

Au dépôt de la demande de permis de construire, le maître d'ouvrage atteste de la prise en compte de la RT 2012 par la réalisation d'une étude de faisabilité d'approvisionnement en énergies et de la prise en compte de la réglementation thermique.

A l'achèvement des travaux, le maître d'ouvrage atteste que le maître d'œuvre a pris en compte la réglementation thermique. L'attestation est réalisée par un architecte, contrôleur technique, un diagnostiqueur ou un organisme certificateur. ([Décret n° 2011-544 du 18 mai 2011](#) et [arrêté du 11 octobre 2011 relatifs](#)



aux attestations de prise en compte de la réglementation thermique et de réalisation d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie pour les bâtiments neufs ou les parties nouvelles de bâtiment)

Ce contrôle renforcé de l'application de la RT 2012 participe à une amélioration significative de la performance énergétique du parc de bâtiments et apporte

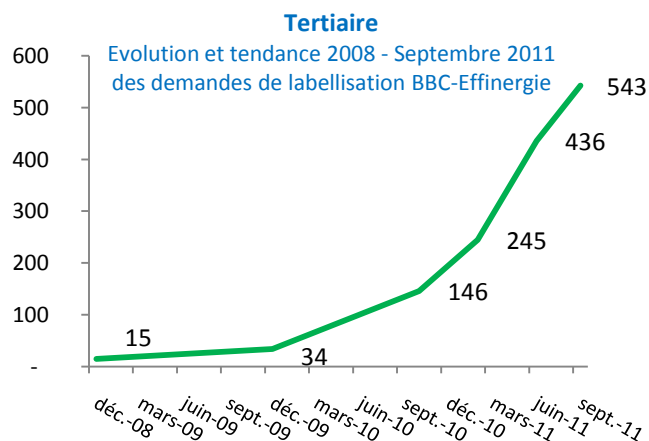


une garantie supplémentaire aux clients finaux de la qualité énergétique réelle du bâtiment acquis ou mis en construction.

C'est une avancée importante pour la filière du bâtiment, qui permet une évolution des pratiques professionnelles vers davantage de performance et d'appropriation des textes réglementaires.

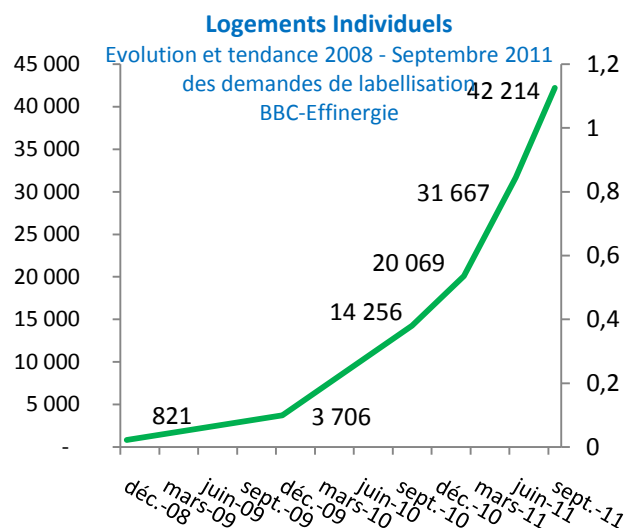
LES PROFESSIONNELS ONT ANTICIPE LA RT 2012

Dans la continuité de 2010, l'année 2011 a été caractérisée par une forte croissance des demandes de certifications « BBC-Effinergie », confirmant que la dynamique et l'anticipation de la filière dépassent les prévisions faites au début du Grenelle de l'Environnement.



Entre l'automne 2010 et l'automne 2011, près de 190 000 logements et plus de 2,6 millions de m² dans le parc tertiaire ont fait l'objet d'une demande de certifications BBC. Ainsi, depuis fin 2008 c'est plus de 274 000 logements et plus de 4,5 millions de m² du secteur tertiaire qui ont ouvert la voie en atteignant [le standard BBC-Effinergie](#).

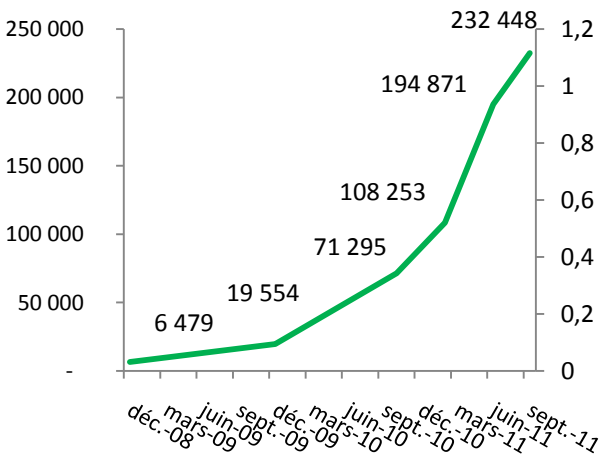
Ces résultats témoignent que le secteur de la construction a pleinement embrassé le sujet de la performance énergétique. Pour l'ensemble des acteurs, dont beaucoup ne sont pas encore soumis à l'application légale de la RT 2012, il n'est plus envisageable de mettre sur le marché des bâtiments obsolètes du point de vue énergétique.



Cette appropriation par les professionnels est aussi le résultat d'un large travail d'information et de formation mené par l'ensemble des professionnels et par les pouvoirs publics. Ainsi, toute au long de l'année 2011, les conférences et séances de formation ont été nombreuses et les fédérations professionnelles ont accompagné leurs adhérents dans cette transition. Depuis septembre 2011, le Ministère organise, à travers l'action des DREAL et des DDT(M) des [réunions départementales d'information](#) à destination de tous les acteurs locaux du bâtiment.



Logements collectifs
Evolution et tendance 2008 - Septembre 2011
des demandes de labellisation BBC-Effinergie



Cet effort d'accompagnement doit se poursuivre pour permettre à l'ensemble de la filière de monter en compétence et d'adhérer aux nouveaux enjeux de performance énergétique, dès la conception du projet et tout au long du chantier. Cette formation de l'ensemble de la chaîne constitue, cette année encore, un point de vigilance pour le Plan Bâtiment.

Au-delà de l'intégration des nouvelles exigences, le suivi des premières réalisations exemplaires et de celles soumises à l'application de la RT 2012 est essentiel afin, le cas échéant, d'y apporter les correctifs éventuels et d'adapter les outils d'accompagnement. Cet aspect de mise en œuvre de la RT 2012 est suivi avec attention par l'équipe du Plan Bâtiment Grenelle, attentive aux remontées « terrain » qui lui sont adressées.

Perspectives 2012

Il appartiendra au chantier « Réglementation Bâtiment Responsable 2020 » de tirer les premiers engagements de la mise en œuvre de la RT2012 et de son appropriation par les professionnels.



Le nouveau label Effinergie+

Par rapport à son prédécesseur le label « BBC-Effinergie », le label Effinergie+ vise une amélioration de 20% de la consommation moyenne du bâtiment (40kWhep/m²/an) afin d'inciter à la construction de bâtiments encore plus sobres en énergie. Autre avancée majeure, l'exploitation du bâtiment devient une variable importante : le label mobilise les occupants sur la totalité des consommations du bâtiment en rendant obligatoire une évaluation des consommations mobilières. Enfin, dans la perspective de la réglementation 2020, il encourage la production locale d'énergie renouvelable.

Ce label devrait être proposé par les différents organismes de certifications d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2012.

Par ailleurs, en lien avec ce nouveau label, le collectif lance une expérimentation sur les bâtiments à énergie positive.

effinergie+

EN ROUTE VERS DES BATIMENTS A ENERGIE POSITIVE

Dès 2020, les bâtiments seront construits à énergie positive, c'est à dire qu'ils produiront plus d'énergie qu'ils n'en consomment : tel est le prochain défi à relever pour les acteurs de la construction durable. Alors que la RT 2012 se généralise progressivement, le regard se tourne aussi déjà vers la prochaine étape.

Cette volonté politique traduite dans les lois Grenelle, ouvre de nouvelles perspectives et de nouvelles problématiques pour les acteurs de la construction.



Construction du Grand Stade au Havre- bâtiment à énergie positive-(visite dans le cadre d'une étape du Tour de France du Plan Bâtiment, organisée par Lafarge)

A ce jour, aucune définition précise et consensuelle n'a été formellement posée pour décrire le bâtiment à énergie positive. Quel périmètre ? Quels critères de performance ? Quels indicateurs et ordres de grandeur ?

C'est autant de questions qui devraient progressivement se résoudre au regard des initiatives de plus en plus nombreuses sur ce champ de la construction.



[La maison Multi Confort de Saint Gobain](#)

En effet, les premières expérimentations apparaissent une à une, tant dans le secteur résidentiel que le secteur tertiaire, illustrant ainsi que le pas à franchir n'est pas si grand et que l'anticipation de la prochaine norme sera plus importante que celle opérée au regard de la RT 2012.

C'est pourquoi, sans attendre, le Plan Bâtiment Grenelle a mis en place [un groupe de travail de préfiguration de cette nouvelle réglementation](#). Confié à Christian Cléret (directeur général de Poste Immo) et Bernard Boyer (ancien président de Iosis), ce chantier a une double mission : suivre le bon déploiement de la RT 2012 et initier une réflexion sur la prochaine réglementation qui organisera la construction des bâtiments à l'horizon 2020, cette réglementation allant sans doute au-delà de l'exigence thermique.

« La RT 2012 constitue une avancée significative sur le chemin vertueux de la construction durable. Elle est équilibrée sur le plan de son objectif durable et de l'économie des projets. Il nous faut maintenant apprendre à la connaître et se l'approprier. En prenant en compte la consommation d'énergie, cette réglementation est une étape ; demain, le paramètre carbone sera pris en compte, le bâtiment sera responsable, au regard de sa consommation d'énergie mais aussi de notre santé et de notre environnement »

Bernard Boyer, co-pilote du chantier "Réglementation Bâtiment Responsable 2020"

Perspectives 2012

Le chantier [« Réglementation Bâtiment Responsable 2020 »](#) co-piloté par Christian Cléret et Bernard Boyer a engagé ses travaux en janvier 2012. Il a vocation à être force de proposition pour éclairer l'avenir et aider aux choix des orientations à retenir dans la perspective de l'élaboration future de la réglementation. Les premières orientations devraient être présentées devant le bureau du comité stratégique avant l'été 2012.



[La maison Air et Lumière de Velux](#)



RENOVER POUR L'AVENIR

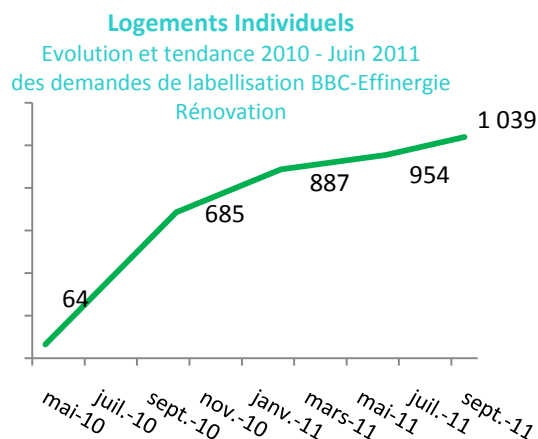
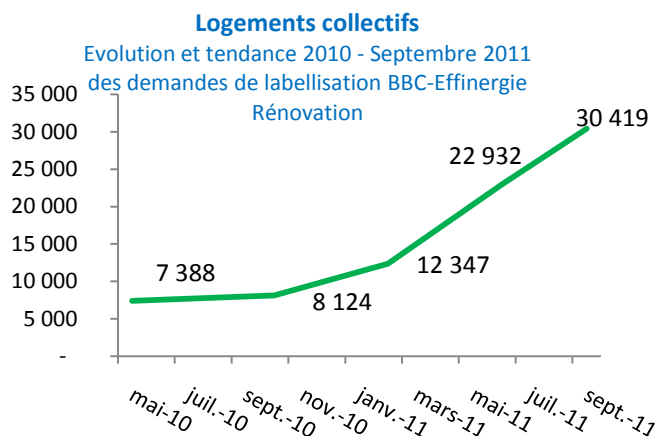


La rénovation à grande échelle des bâtiments existants est la clé de la réussite du Grenelle et de la baisse significative de la consommation d'énergie. Tous les segments du parc font l'objet d'engagements forts portés par le Plan Bâtiment Grenelle.

L'année 2011 a été spécifiquement marquée par deux actions phares : la recherche de l'amélioration des aides à la performance énergétique des logements privés et la mobilisation des acteurs du secteur tertiaire autour de l'obligation de travaux entre 2012 et 2020.

LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC RESIDENTIEL, PREOCCUPATION MAJEURE DU PLAN BATIMENT

Avec près de 33 millions de logements, la rénovation énergétique de ce parc constitue l'un des principaux défis du Grenelle de l'environnement. Elle doit participer à l'amélioration significative du pouvoir d'achat des ménages et constituer un fort soutien à l'activité économique du secteur du bâtiment et de l'immobilier.



A côté de ce constat, les chiffres de l'évolution des demandes de [certification BBC-Effinergie Rénovation](#) ont été en progression croissante au long de l'année, traduisant l'amorce d'un mouvement résolu en faveur des rénovations énergétiques approfondies.

Une puissante politique publique incitative a été mise en place. A destination des ménages les plus fragiles, elle est montée en puissance au cours de l'année ; à destination des autres ménages et des bailleurs sociaux, les dispositifs ont été ajustés et ont suscité une mobilisation forte du Plan Bâtiment Grenelle et de ses partenaires.

Les objectifs de rénovation du parc résidentiel

- Rénover 400 000 logements par an à partir de 2013.
- Soutenir 300 000 ménages en situation de précarité énergétique entre 2010 et 2017.
- Rénover 800 000 logements sociaux avant 2020.

UNE MOBILISATION NATIONALE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE



Le montant des charges d'énergie dans le budget moyen annuel des ménages augmente chaque année. Il est d'aujourd'hui en moyenne d'environ 1600€ pour l'énergie domestique et de 1300€ pour les carburants, ce qui représente 2900€ par foyer et près de 8% de son budget moyen (*chiffres 2010 – Ministère de l'Ecologie*).

De plus en plus de foyers connaissent des difficultés pour s'acquitter de ses charges d'énergie et se chauffer. On estime aujourd'hui que 3,8 millions de ménages, soit 14,4 % des foyers français, dépensent plus de 10% de leur budget pour leur facture énergétique et sont ainsi en situation de précarité énergétique.

87 % de ces foyers modestes sont logés dans le parc privé ; 62 % sont propriétaires du logement qu'ils occupent et la quasi-totalité de ces propriétaires occupants habitent une maison individuelle, souvent située en zone rurale. Il s'agit d'une population plutôt âgée (55 % d'entre eux ont plus de 60 ans) qui se loge essentiellement dans des maisons anciennes construites avant 1975.



Qu'est ce que la précarité énergétique ?

« Est en situation de précarité énergétique (...) une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. »

Cette définition a été introduite dans la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi « Grenelle 2 »).

Cette situation a été mise en lumière par les travaux du [chantier « Précarité énergétique »](#) conduit par Alain de Quero ([Agence nationale de l'habitat](#)) et Bertrand Lapostolet ([Fondation Abbé Pierre](#)). Début 2010, en exécution d'une [lettre de mission ministérielle](#), ils avaient présenté une série de propositions visant à mettre en place un plan de lutte contre la précarité énergétique s'articulant au plan national et local.

Sur la base de ces [propositions](#), conscients que les actions curatives déjà en place (tarifs sociaux de l'énergie, fonds de solidarité logement) sont indispensables mais ne permettent pas de sortir de la précarité énergétique, les pouvoirs publics ont choisi de mettre en place un plan vigoureux en investissant dans la performance énergétique des logements les plus énergivores.



Baptisé « [Habiter mieux](#) » et géré par l'Agence nationale de l'Habitat ([Anah](#)), ce programme vise à aider à la réalisation de travaux de rénovation thermique pour 300 000 propriétaires occupants modestes d'ici 2017.

Le programme bénéficie à hauteur de 500 millions d'euros du financement des Investissements d'Avenir et de 600 millions de l'Anah. Fin septembre 2011, EDF, GDF et Total ont contractualisé avec l'Etat et l'Anah et renforcé leur soutien à la lutte contre la précarité énergétique par un partenariat de 250 millions d'euros fondé sur la mobilisation des certificats d'économies d'énergie (CEE).



Plus précisément, sur la période 2011-2013, les trois énergéticiens contribueront financièrement au programme à hauteur de 85 millions d'euros dans l'optique de rénover 100 000 logements. Ce partenariat, qui se poursuivra jusqu'en 2017, traduit la mobilisation collective autour de la lutte contre la précarité énergétique.

Le programme « Habiter mieux » exige une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique du logement après travaux.

Comment s'organise l'action ?

Le programme « Habiter Mieux » repose sur trois principes d'intervention :

- **le repérage des ménages en difficulté** : il est le fruit d'un partenariat avec des acteurs de terrain (services sociaux des collectivités, réseaux sociaux ou médico-sociaux, etc).

- **l'accompagnement** : le programme assure aux ménages concernés un accompagnement « clef en main » à toutes les étapes du projet de travaux ;

- **l'aide aux travaux** : cette aide vient compléter les subventions de l'Anah, lesquelles varient selon le niveau de ressources, de 20 à 35 % du montant des travaux. Elle est majorée par une prime forfaitaire de 1.100 € qui peut être portée jusqu'à 1.600 €, en cas de financement complémentaire d'une collectivité.



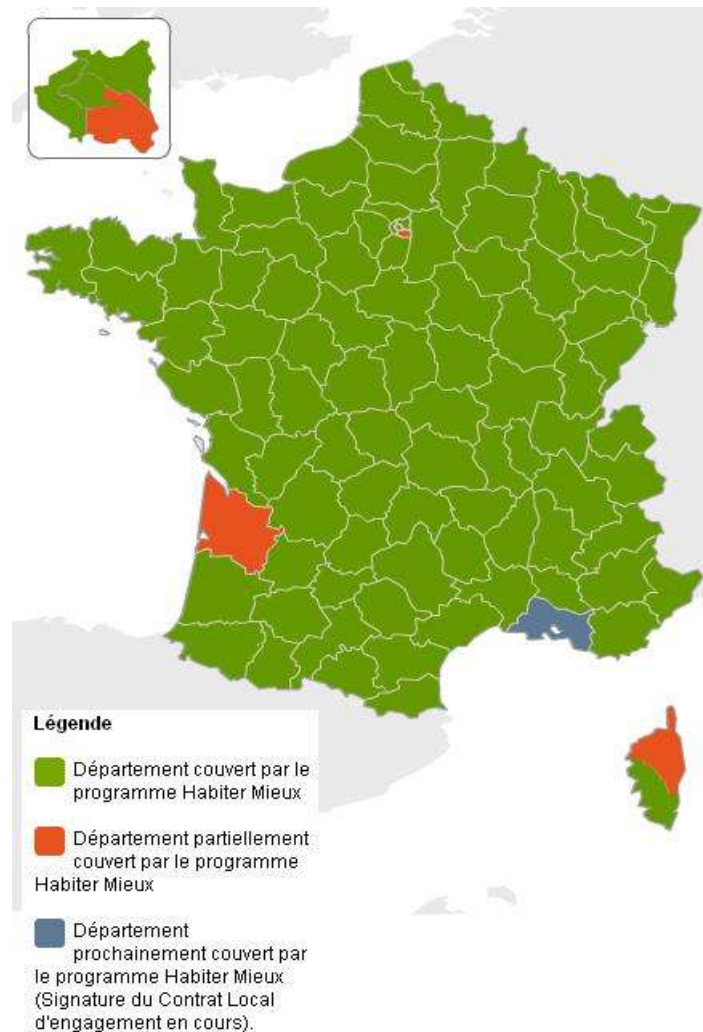
« Habiter Mieux » est mis en œuvre par un Contrat Local d'Engagement (CLE) : élaboré sous l'autorité du préfet de département, le CLE est conclu entre l'Etat, l'Anah, le département et d'autres partenaires éventuels (Caisses d'Allocations Familiales, Caisse d'Assurance retraite et santé au travail, etc.). Il fixe les modalités de travail au plan local et les moyens apportés par chacun des acteurs. Sa conclusion est nécessaire pour engager les crédits du programme « Habiter mieux ».

Au 31 décembre 2011, 91 départements sont couverts par le programme Habiter Mieux, ce qui permet d'intervenir sur 98 % des communes françaises. Le programme est monté en puissance au cours de l'année 2011 : en fin d'année 6 700 dossiers étaient déjà engagés et 650 dossiers avaient été déposés et étaient en attente d'engagement. C'est donc près de 7 000 logements dont la performance énergétique va être améliorée ; le gain énergétique moyen de ces premiers dossiers est de 39% par logement.



Perspectives 2012

Suivre attentivement et soutenir l'Anah dans le déploiement du programme « Habiter mieux ».



Parallèlement à la mise en place du programme « Habiter mieux », les ministres ont installé le 1^{er} mars 2011, [l'observatoire national de la précarité énergétique](#). Cet observatoire, présidé par Jérôme Vignon, Président de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale ([ONPES](#)), doit permettre de mieux mesurer les phénomènes de précarité énergétique afin d'en identifier les causes profondes.

L'observatoire doit également permettre d'assurer le suivi des aides financières publiques et privées apportées aux ménages précaires, ainsi que des actions et des initiatives locales ou nationales, pour en mesurer les impacts et en partager les expériences.



L'AMÉLIORATION DES AIDES A LA RENOVATION ÉNERGETIQUE DES LOGEMENTS PRIVÉS



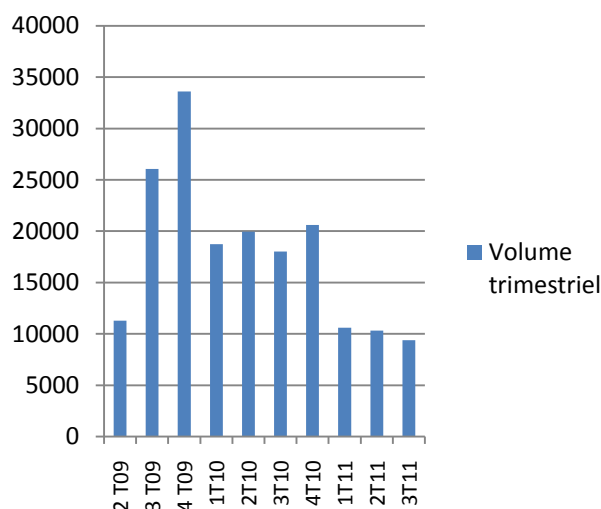
L'objectif du Grenelle de l'Environnement est de réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020. La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) a parallèlement défini la nécessité d'engager la rénovation lourde de 400 000 logements par an entre 2013 et 2020 et, d'ici 2020, la rénovation intermédiaire de 9 millions de logements.

A cet effet, différentes aides financières et fiscales incitatives ont été successivement instaurées et parmi elles, le [crédit d'impôt développement durable](#) et [l'éco-prêt à taux zéro](#).

Lancée en avril 2009, la distribution de l'éco-prêt taux zéro a connu un démarrage dynamique, avec environ 10 000 prêts par mois en 2009, caractérisant l'appétence initiale des ménages, des entreprises et des banques pour le dispositif. A partir du début 2010, le [rythme de la distribution a fléchi](#) et s'est établi à environ 6 000 prêts par mois, et cette trajectoire s'est confirmée : en 2011, 29 000 éco-prêts à taux zéro seulement avaient été distribués à la fin du 3^{ème} trimestre 2011.

Ce ralentissement s'explique en partie, du point de vue unanime des acteurs, par une lassitude des établissements bancaires : la vérification de l'éligibilité des travaux à financer et l'analyse des devis des entreprises excèdent les compétences de leurs collaborateurs. Par ailleurs, la fin du cumul, en 2011, de l'éco-prêt à taux zéro et du crédit d'impôt développement durable, a réinstauré une véritable concurrence entre les deux aides, au détriment de l'éco-prêt à taux zéro.

Distribution de l'éco-prêt à taux zéro



Le crédit d'impôt développement durable est en effet particulièrement connu des ménages : Entre 2005 et 2008, environ 4,2 millions de logements ont été concernés par le CIDD. Depuis 2008, on estime que 2 millions de logements supplémentaires ont bénéficié du dispositif. De ce fait, le CIDD est perçu par la population comme un véritable «marqueur» du Grenelle. La contrepartie du succès du CIDD a été la tendance à la hausse de cette dépense fiscale. Par ailleurs, d'autres critiques se sont élevées sur le niveau de performance des travaux résultant de cette aide.





C'est donc au regard de ce constat, qui met en lumière la nécessité d'ajuster et d'améliorer le dispositif, que Nathalie Kosciusko-Morizet et Benoist Apparu, [par lettre du 21 février 2011](#), ont confié à Philippe Pelletier la mission de proposer une évolution dynamique de l'éco-prêt à taux zéro et du crédit d'impôt développement durable (CIDD) : un [rapport de propositions](#) a été ainsi remis le 15 avril et présenté à Benoist Apparu le 31 mai 2011.

bâtiment, du logement, du secteur bancaire et des personnalités qualifiées, les 30 propositions du groupe de travail ont été guidées par une idée centrale : lier le niveau d'aide publique à la performance énergétique des travaux réalisés. Il a ainsi été proposé de combiner le crédit d'impôt développement durable et l'éco-prêt à taux zéro et d'instaurer une progressivité de la subvention en fonction de la performance des travaux réalisés.

Conscients de l'enjeu que représente le parc des 8,5 millions de logements en copropriété, les acteurs de la concertation ont aussi proposé la mise en place d'un dispositif spécifique et adapté à la copropriété : un prêt à taux zéro délivré au syndicat de copropriétaires.

En vue d'assurer une distribution fluide de l'éco-prêt à taux zéro, un site Internet d'accompagnement des particuliers au montage de leur dossier a été proposé.



7 axes principaux organisent les 30 propositions du rapport :

- ① Lier le niveau d'aide publique à la performance énergétique de la rénovation ;
- ② Combiner le crédit d'impôt développement durable et l'éco-prêt à taux zéro pour favoriser la rénovation globale des logements ;
- ③ Accompagner la rénovation intermédiaire des logements par un crédit d'impôt développement durable adapté ;
- ④ Simplifier la distribution de l'aide publique pour en faciliter l'accès et en accroître l'efficacité ;
- ⑤ Encourager la qualification des entreprises par une conditionnalité progressive de l'aide publique ;
- ⑥ Ajuster le nouveau dispositif pour le développer dans les copropriétés ;
- ⑦ Articuler ce dispositif avec les aides de l'ANAH réservées aux ménages modestes.



Enfin, pour simplifier la distribution de l'éco-prêt, le groupe a recommandé que la validation technique des dossiers soit assurée par l'entreprise réalisant les travaux si elle est qualifiée, et à défaut par une tierce-partie indépendante. Ils ont aussi posé le principe de l'éco-conditionnalité des aides publiques selon lequel, à terme, la réalisation des travaux éligibles à l'éco-prêt à taux zéro et au CIDD devrait être réservée aux seuls professionnels qualifiés. Cette éco-conditionnalité a été soutenue par les professionnels du bâtiment : elle constitue une incitation puissante à se former, tout en assurant l'efficacité de la dépense publique.



Les Ministres ont salué la qualité de la concertation et la pertinence des mesures qui ont été relayées par le

groupe de travail « ménages » de la table-ronde nationale pour l'efficacité énergétique.

L'équipe permanente du Plan Bâtiment Grenelle a étroitement collaboré avec l'administration afin de permettre l'introduction de ces évolutions dans la loi de finances pour 2012.

Le contexte budgétaire contraint n'a pas permis de reprendre toutes les propositions, mais des évolutions importantes ont toutefois été retenues.



La simplification de la distribution de l'éco-prêt à taux zéro et particulièrement de la validation technique des dossiers n'a pas trouvé de traduction dans la loi de finances pour 2012. Un travail d'approfondissement s'engage, dès le 1^{er} trimestre 2012, avec l'administration afin de proposer rapidement les voies d'amélioration effectives du dispositif actuel.

Perspectives 2012

Poursuivre le travail engagé avec l'administration, les réseaux bancaires et les professionnels du bâtiment et de l'immobilier pour permettre la traduction opérationnelle de la réforme d'ensemble proposée : introduction d'un tiers-vérificateur, simplification de la distribution, etc.

■ *Ce qui change en 2012 (principales modifications liées au rapport pré-cité)*

- La **durée maximale de l'éco-prêt à taux zéro** passe de **10 à 15 ans** pour les bouquets de trois travaux et les projets visant à une amélioration de la performance énergétique globale.
- Un **éco-prêt à taux zéro collectif** sera délivré au **syndicat des copropriétaires** pour financer les travaux en copropriété.
- **L'éco-prêt à taux zéro et le crédit d'impôt développement durable sont de nouveau cumulables**, sous conditions de ressources : le montant des revenus annuels du foyer fiscal ne doit toutefois pas excéder 30 000 €.
- Le **crédit d'impôt développement durable est prolongé jusqu'à fin 2015**.
- Les **taux du crédit d'impôt développement durable sont bonifiés de 10 points si**, pour un même logement et au titre de la même année, le contribuable réalise au moins deux actions de travaux dans une liste prédéfinie : le niveau d'aide publique est ainsi lié à l'importance de la rénovation énergétique.
- Dans le cadre du crédit d'impôt développement durable, **une exigence de qualification pour certains travaux est envisagée et sera précisée par décret**.

LA RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES

Sur les 33 millions de logements de notre pays, environ 8,5 millions sont en copropriété : c'est dire l'important gisement d'économies d'énergie que représente ce segment du parc résidentiel.

C'est pourquoi, dès le lancement du Plan Bâtiment Grenelle, un chantier consacré à la rénovation énergétique des copropriétés a été lancée. Une première phase de son action, marqué par un premier co-pilotage, a consisté à préparer les lois Grenelle et à identifier les grandes lignes d'action pour les années à venir.

Depuis fin 2010, ce [chantier](#) est animé par Arnaud Bazire (Président de Lamy – Nexity Services) et Pierre Le Borgne (vice-président de la CICF-construction) et ce co-pilotage marque une nouvelle étape dans les missions du groupe de travail.

Au cours de l'année 2011, l'action du Plan Bâtiment Grenelle et du chantier dédié s'est organisée autour de trois thématiques majeures : le suivi de l'élaboration des décrets.





d'application de la loi Grenelle 2, le financement des travaux de rénovation énergétique, et le suivi d'opérations exemplaires, notamment à travers l'animation d'un réseau des collectivités territoriales impliquées sur ce sujet.

Le chantier a particulièrement suivi, en lien étroit avec l'administration, l'élaboration des projets de décrets d'application de la loi Grenelle 2. Ils sont au nombre de deux : [l'un définissant l'audit énergétique](#), l'autre intéressant le DPE collectif, la notion de travaux privatifs d'intérêt collectif et le contrat de performance énergétique ou l'élaboration d'un plan pluriannuel de travaux de performance énergétique.

La rédaction de ces textes a fait l'objet d'un travail concerté avec l'administration ; il se poursuivra en 2012, notamment au titre de la préparation des arrêtés identifiés.



La loi Grenelle 2 et la rénovation énergétique des copropriétés

- pour les immeubles disposant d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement, obligation de réaliser un diagnostic de performance énergétique dans un délai de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2012 ; pour les immeubles en copropriété de 50 lots et plus, obligation de réaliser un [audit énergétique](#).
- obligation consécutive de se prononcer sur un plan pluri-annuel de travaux ou sur la signature d'un contrat de performance énergétique
- introduction du concept de travaux d'intérêt collectif sur parties privatives et assouplissement des règles de majorité pour la prise de décision de réaliser des travaux de rénovation énergétique.



La réflexion sur l'évolution de l'éco-prêt à taux zéro et du CIDD a naturellement conduit à imaginer un dispositif adapté à la copropriété.

Le constat de l'inadaptation de l'éco-prêt à taux zéro individuel à la copropriété a été partagé par le groupe de travail. La complexité du montage du financement de travaux collectifs à partir d'éco-prêts à taux zéro distribués individuellement par logement était telle qu'on se trouvait, de fait, sans solution opérationnelle de financement. Ce qui ajoute à la complexité du processus de décision en copropriété.

Dans la continuité des recommandations du [chantier « Copropriété »](#), il a été proposé de créer un éco-prêt à taux zéro spécifique à la copropriété, de nature à faciliter le montage et favoriser la performance énergétique des travaux collectifs. Cette mesure a été introduite dans la loi de finances rectificative pour l'année 2011.

Aussi, dès la parution du décret idoine, un éco-prêt à taux zéro collectif pourra être délivré au syndicat des copropriétaires. Un seul éco-prêt à taux zéro devrait être attribué par copropriété. Il sera cumulable avec un éco-prêt à taux zéro « individuel » pour financer des travaux dans son logement en complément des travaux de la copropriété.



Le [chantier « Copropriété »](#) du Plan Bâtiment Grenelle, a entrepris de [recenser et faire connaître les initiatives des collectivités locales](#) visant à mettre en mouvement les copropriétés privées vers des programmes de rénovation énergétique.

La Fédération PACT, représentée par Delphine Agier, s'est proposée pour initier cette démarche, avec de premières collectivités engagées dans une action, et en lien avec l'Association des Communautés de France. [Fin septembre](#), plusieurs collectivités territoriales déjà engagées dans le soutien à la rénovation énergétique des copropriétés, se sont donc réunies pour échanger leurs expériences, identifier les freins et les leviers d'actions.

Dans le même temps, la proposition de loi Warsmann (PPL Warsmann) de simplification du droit prévoit, en son article 80, d'ouvrir aux copropriétés la faculté d'emprunter. Le jeu conjugué des deux textes précités et de leurs décrets d'application, permettra la distribution effective de l'éco-prêt à taux zéro collectif pour financer massivement les travaux de rénovation énergétique en copropriété.

Perspectives 2012

Participer à la rédaction des décrets d'application de l'éco-prêt collectif et suivre sa distribution.

L'action du [PUCA](#) sur les copropriétés

Au cours de l'année 2011, le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) a mené une action forte en faveur de la rénovation énergétique des copropriétés à travers le lancement d'un appel à propositions de recherche-action sur l'amélioration énergétique des copropriétés, en lien avec l'action de la plateforme de Recherche et d'Expérimentation sur l'Energie dans le Bâtiment (PREBAT). A cet effet, le PUCA et le PREBAT ont collaboré avec le chantier « Copropriété » et Jérôme Gatier a été membre du jury.

Le PUCA a par ailleurs lancé une expérimentation sur le montage et la réalisation de contrats de performance énergétique, élargis aux travaux, sur cinq immeubles en copropriété en Île-de-France.



A la croisée de leurs politiques Plan Climat, Agenda 21 et habitat, ces collectivités mettent en place des actions et des budgets conséquents pour que les copropriétés puissent progressivement contribuer aux enjeux climatiques, avec l'objectif fort de réduire la facture énergétique des ménages, notamment des plus modestes. Certaines collectivités commencent à un retour d'expérience sur les modalités rendant efficace l'aide aux copropriétés : par exemple, l'aide de la collectivité sous forme de subvention au syndicat de copropriété ou l'aide à l'accompagnement des projets. Sur le plan technique, plusieurs référentiels de travaux ont été élaborés : certaines collectivités conditionnent leurs aides à



l'atteinte d'un niveau de performance énergétique ou se concentrent sur l'isolation thermique.

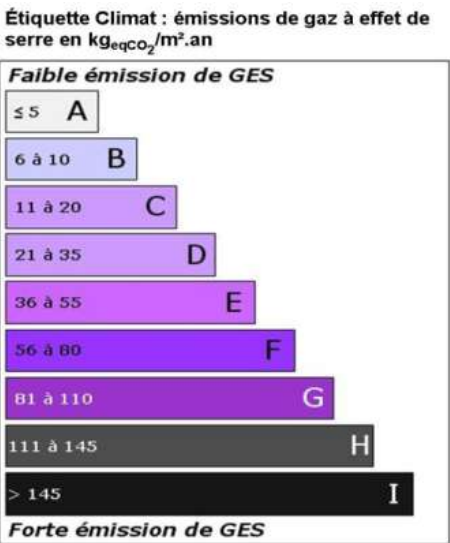
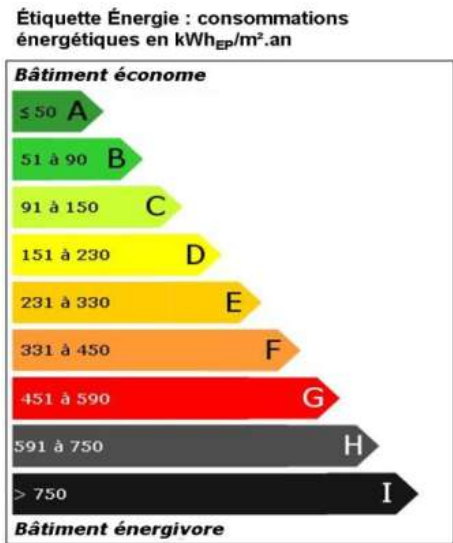
Perspectives 2012

Organiser une nouvelle réunion d'échanges entre les collectivités territoriales au cours du 1^{er} semestre 2012

TRANSACTIONS IMMOBILIERES, SENSIBILISATION DES MENAGES ET RENOVATION ENERGETIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2011, [l'affichage de la performance énergétique du bien est obligatoire pour l'ensemble des annonces immobilières](#), de vente et de location, tant dans les vitrines des agences immobilières que dans les autres supports de publicité tels que les magazines, journaux spécialisés et sites Internet.

Cette mesure vise à améliorer, le plus en amont possible, l'information des acquéreurs et locataires immobiliers, de sorte que la performance énergétique du bien devienne un des éléments constitutifs du choix. En outre, elle oblige le propriétaire à faire systématiquement réaliser un DPE dès la mise sur le marché de son bien immobilier.



Le plan de fiabilisation du DPE en 6 points :

- transparence accrue : ajout d'une fiche technique au DPE dressant la liste exhaustive des données entrées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul
- amélioration de la méthode de calcul
- utilisation par les diagnostiqueurs de logiciels validés par le ministère et l'ADEME
- mise en ligne d'une base de données des DPE, administrée par l'ADEME
- montée en compétence des diagnostiqueurs
- contrôle renforcé de la compétence des diagnostiqueurs et de la validité des DPE



Par cette action forte de sensibilisation, la performance énergétique devrait progressivement s'imposer comme un critère important dans le choix du logement. Cette mesure, bien connue des Français, semble déjà influencer leur choix dans l'achat potentiel d'un logement : 80 % des ménages interrogés considèrent en effet le DPE comme un critère important dans le choix de leur logement (Sondage réalisé au 1er avril 2011 pour l'IFOP pour le compte de la FNAIM, Observatoire des marchés de l'ancien)

Parallèlement le [chantier « Sensibilisation des ménages et des entreprises »](#), conduit par Eric Comparat (vice-président de l'[UNAF](#)), a mené une enquête auprès de 358 familles. Il en ressort que 9 ménages sur 10 accordent de l'importance à la consommation d'énergie de leur logement, qu'ils en soient propriétaires ou locataires. Pour près d'un ménage sur deux, il s'agit même d'un facteur très important.

Ainsi, la consommation énergétique des logements s'installe peu à peu comme un élément important des caractéristiques d'un logement.

Toutefois, cette même enquête révèle que la valorisation verte du bien n'apparaît pas encore comme un élément déterminant dans la décision d'engager des travaux de rénovation énergétique.



La sensibilité des ménages à la performance énergétique des logements est donc croissante mais les travaux de rénovation énergétique peinent à se massifier sur le parc résidentiel privé.



C'est pourquoi, le [chantier « Transactions immobilières et rénovation énergétique »](#) conduit par Me Bénédicte Bodin-Bertel (notaire à Pleurtuit) et Jean-François Buet (agent immobilier à Dijon, secrétaire général de la [Fnaim](#)) a formulé des recommandations pour amplifier les travaux de rénovation énergétique au moment de la transaction immobilière.

En effet, même en période difficile pour l'économie et l'immobilier, le nombre de transactions demeure chaque année considérable, oscillant entre 600 000 et 800 000 opérations.

Lancé en mai 2010, le groupe de travail a présenté ses recommandations intermédiaires en décembre 2011. Le moment de la transaction immobilière apparaît, comme un moment propice à des travaux de rénovation énergétique : le bien est très souvent vacant, un financement bancaire est mis en place, l'obligation d'affichage du DPE a renforcé la prise de conscience sur l'état énergétique du bien et des travaux sont souvent réalisés.



Les acteurs soulignent cependant que, seuls, les travaux de rénovation énergétique engagés au moment de la transaction immobilières ne suffiront pas à atteindre les objectifs du Grenelle et qu'il s'agit d'un marché très sensible à l'évolution des aides publiques.

Le rapport intermédiaire s'attache ensuite à étudier différents leviers pour inciter à l'action : il a notamment étudié l'opportunité d'un bonus/malus sur les droits de mutation : il s'agit, pour le groupe de travail, d'une mesure qui doit être retravaillée et adaptée pour être envisagée. Les membres du bureau du Plan Bâtiment Grenelle ont souhaité que le groupe de travail puisse proposer des recommandations en ce sens.

Le rapport intermédiaire devrait être publié en fin du 1^{er} trimestre 2012.

VERS UNE OBLIGATION DE TRAVAUX DANS LE PARC RESIDENTIEL ?

La question de la relation entre « transaction immobilière » et « rénovation énergétique » et la recherche de massification de ces opérations renvoie également à la question d'une éventuelle obligation future de travaux de rénovation énergétique dans le secteur résidentiel

Cette question a été identifiée par [le groupe de travail « ménages »](#) de la table-ronde nationale pour l'efficacité énergétique.



Beaucoup considèrent indispensable une telle obligation, à terme, pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement. D'autres estiment que le moment d'une telle obligation n'est sûrement pas actuel, le processus d'acculturation des ménages et d'incitation devant être poursuivi.

L'accord au sein du [groupe « ménages »](#) s'est fait sur l'idée de lancer sur ce sujet, comme prévu initialement par la loi Grenelle 1, un groupe de travail chargé d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'une telle obligation.

Perspectives 2012

Initier une réflexion collective sur l'opportunité d'une obligation future de travaux dans le parc résidentiel.

LA MOBILISATION DU PARC RESIDENTIEL SOCIAL

Les 4,5 millions de logements du parc résidentiel social, avec une consommation moyenne de 170 kWh/m²/an, ont un niveau de performance énergétique meilleur que le reste du parc résidentiel.

Depuis plusieurs années, les organismes HLM s'impliquent résolument dans l'amélioration de leur parc de logements, ce qui leur permet aujourd'hui d'engager la rénovation énergétique du parc.



Dès le lancement du Plan Bâtiment Grenelle en 2009, la rénovation énergétique de 100 000 logements sociaux très énergivores s'est engagée grâce à un financement spécifique de 1,2 milliard d'euros, distribué à travers l'éco-prêt logement social : d'un montant compris entre 9 000€ et 16 000€, il a été distribué par la Caisse des Dépôts au taux fixe de 1,9 % sur 15 ans, puis proposé au taux de 2,35 % sur 20 ans et ouvert à 20 000 logements de la classe énergétique D.



Les 100 000 premiers prêts ont été distribués jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2011. Ce prêt a produit un fort effet de levier : pour un coût annuel de bonification de 80 millions d'euros (environ 140 millions pour les 100 000 logements), l'enveloppe de prêts permet de réaliser 1,4 milliard d'euros de travaux directs d'économie d'énergie, et entraîne au total 2,8 milliards d'euros de travaux, au-delà de ceux qui concernent l'énergie.



Le nouvel éco prêt « logement social »

Le nouvel éco prêt « logement social » sera désormais proposé aux organismes HLM et aux sociétés d'économie mixte.

Son taux, indexé sur celui du livret A, est fonction de la durée du prêt : durée de 15 ans, taux du livret A, durée de 15 à 20 ans, taux du livret A augmenté de 15 points de base ; durée de 20 à 25 ans, taux du livret A augmenté de 25 points de base.

Les critères d'éligibilité sont les mêmes que ceux applicables lors de la première période.

Les éco-prêts attribués aux bâtiments dont la consommation initiale est comprise entre 151 et 230 kWh/m²/an ou situés en classe D sont limités à 14 000 logements par an au plan national et ne peuvent représenter plus de 70 % des opérations financées pour un même bailleur et pour une même région.



Ces travaux ont permis de réduire les dépenses énergétiques d'environ 468 €/logement/an et représentent environ 33 000 emplois directs et 19 000 emplois indirects. L'impact de l'éco-prêt logement social a donc été excellent, tant sur l'activité de réhabilitation des entreprises que sur l'environnement et sur la facture énergétique des locataires HLM.

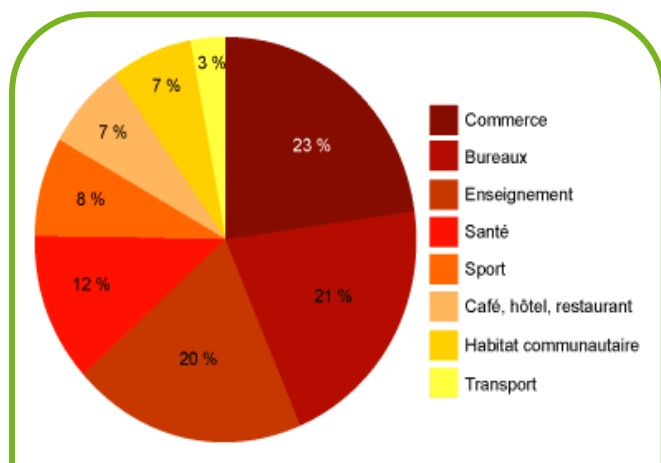
A l'épuisement de l'enveloppe initiale de 1,2 milliard d'euros, la rénovation énergétique de plusieurs dizaines de milliers de logements n'a pu s'engager immédiatement, faute de financement spécifique.



C'est pourquoi, l'Etat, [l'Union Sociale de l'Habitat](#) et la [Caisse des Dépôts](#) ont recherché une nouvelle solution de financement adaptée. A l'automne 2011, les pouvoirs publics ont annoncé la reconduction de l'éco-prêt logement social, désormais intégré dans la gamme des « prêts réhabilitation » sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignations ; il n'est donc plus soumis à une enveloppe quantitative annuelle, ce qui constitue une avancée significative pour la réhabilitation énergétique du parc social et l'atteinte de l'objectif de rénovation de 800 000 logements sociaux à l'horizon 2020.



LA RENOVATION DU PARC TERTIAIRE PUBLIC ET PRIVE, AU CŒUR DE L'ACTION ET DES PERSPECTIVES DU PLAN BATIMENT



Superficie Chauffée dans le tertiaire par secteur. Source ADEME

En effet, [l'article 3 de la loi du 10 juillet 2010, dite loi Grenelle 2](#), dispose que « des travaux d'amélioration de la performance énergétique seront réalisés dans les bâtiments existants à usage tertiaire ou dans lesquels s'exercent une activité de service public dans un délai de 8 ans à compter du 1er janvier 2012 ».

Un décret d'application doit déterminer la nature et les modalités de cette obligation de travaux, notamment les caractéristiques thermiques ou la performance énergétique à respecter « en tenant compte de l'état initial et de la destination du bâtiment, de contraintes techniques exceptionnelles, de l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite ou de nécessités liées à la conservation du patrimoine historique »

Par [lettre de mission du 22 octobre 2010](#), les pouvoirs publics ont confié à Philippe Pelletier le soin d'organiser, auprès des représentants du parc public et privé, la concertation nécessaire à la préfiguration de ce décret.

Avec 850 millions de m² de surfaces chauffées, une importante variété de bâtiments publics et privés et une consommation énergétique très diverse selon l'utilisation, l'ensemble du parc tertiaire représente un important gisement d'économies d'énergie mais recouvre une multitude de problématiques.

Parmi l'ensemble des segments du parc de bâtiments, le secteur tertiaire public et privé présente la spécificité d'être astreint à une obligation de travaux d'amélioration de la performance énergétique.



Dans l'esprit des travaux du Plan Bâtiment Grenelle, [l'animation de cette concertation a été confiée à Maurice Gauchot](#) (président de [CBRE France](#)). [De mars à octobre 2011](#), Maurice Gauchot a rassemblé autour de lui plus de 200 professionnels de la sphère publique et privée, qui ont collectivement proposé les grandes caractéristiques de cette obligation. La concertation était organisée autour de huit groupes de travail (utilisateurs, investisseurs immobiliers, collectivités locales, gestionnaires de patrimoine et exploitants techniques, construction, architecture et ingénierie, scientifique et experts immobiliers).

Un site internet spécifique a été créé pour organiser les échanges : www.decretparcexistant.fr



La concertation a permis d'esquisser diverses propositions qui couvrent le périmètre des obligations de travaux, leur consistance en termes de moyens ou de résultat, ainsi que l'accompagnement nécessaire à leur bonne mise en œuvre.

Parmi les [principales recommandations](#), on retient notamment :



- **définir une obligation de résultat**, fondée sur une approche en **consommation globale tous usages et laissant la liberté des moyens** : une telle orientation constitue une innovation attendue et révèle l'évolution des mentalités permise par le Grenelle de l'Environnement ;

- **retenir une acception large des travaux de performance énergétique** incluant également les interventions de maintenance ou de pilotage des installations. En effet, l'exploitation énergétique des équipements impacte de manière significative les consommations d'énergie du bâtiment, l'approche doit donc être complète et permettre d'agir sur le bâti et l'exploitation en fonction des caractéristiques de l'immeuble (notamment son âge de construction et l'existence ou non de rénovations précédentes) ;



- **tenir compte de la performance d'origine des immeubles et des travaux déjà réalisés** en fixant une exigence en saut de performance, celui-ci étant d'autant plus élevé que la performance de départ est médiocre ;

- permettre de **raisonner**, pour la mesure du respect de l'obligation, **soit immeuble par immeuble, soit par une approche globale au plan d'un patrimoine** : cette option est importante, notamment pour les collectivités territoriales qui disposent d'un patrimoine composé d'un grand nombre d'immeubles qu'elles ont vocation à conserver dans le temps. Cette faculté ouvre ainsi le champ des possibilités et permet l'élaboration de stratégies patrimoniales ;



- **adopter un calendrier progressif** en retenant deux phases permettant de concilier amélioration des performances et amélioration de la connaissance du parc : jusqu'au 1er janvier 2015, le groupe de travail propose que le gain minimum provisoire à réaliser avant 2020 soit de 25 % pour tous les actifs tertiaires ; au 1er janvier 2015, cet objectif minimum serait révisé à la hausse au regard de l'expérience acquise entre 2012 et 2015 et, si nécessaire, décliné de manière adaptée à chaque catégorie d'immeubles, avec comme référence l'objectif de réduction de 38% de la consommation de l'ensemble du parc.

Concernant le périmètre d'application, le groupe de travail propose d'exclure du champ de l'obligation un certain nombre de bâtiments au regard de leur nature (lieux de culte, bâtiments historiques ou protégés, etc.), de leur taille (introduction d'un seuil de surface) et de la structure juridique de l'immeuble (inclus ou non dans une copropriété).

Enfin, en donnant écho aux directives européennes, le groupe a veillé à ce que les recommandations formulées soient soutenables et que le retour sur investissement ne dépasse pas quinze ans (durée modulée en fonction de la nature des travaux réalisés).



« Cette fameuse « obligation de travaux » a généré beaucoup de craintes et de fantasmes chez les propriétaires et dans le monde de l'immobilier tertiaire. Qu'ils se rassurent ! Notre priorité est d'atteindre les objectifs de réduction de la consommation fixés par le Grenelle. Et nous leur laissons le choix des moyens, qu'il s'agisse de travaux de gestion, de maintenance, de rénovation ou encore d'actions visant à modifier les comportements des usagers ».

Maurice Gauchot, président de CBRE France, pilote du chantier "Rénovation du parc tertiaire 2012-2020"

Début décembre 2011, Philippe Pelletier a présenté [ces recommandations](#) à Nathalie Kosciusko-Morizet et Benoist Apparu. Un travail d'approfondissement des propositions s'est engagé avec l'administration, afin de déterminer le calendrier et les modalités de rédaction du projet de décret.

La rénovation énergétique du parc tertiaire devient une préoccupation croissante des acteurs du parc tertiaire, spécialement des détenteurs d'actifs tertiaires privés et publics.

La performance énergétique et environnementale des immeubles devient progressivement une donnée stratégique dans la gestion et l'évaluation du patrimoine, donnant ainsi écho aux travaux pilotés, en 2010, par Méka Brunel (SITQ Europe) sur la valeur verte des immeubles tertiaires.



Perspectives 2012

En accord avec les acteurs publics et privés chargés de mettre en œuvre cette obligation, une consultation élargie pourrait être lancée en ligne, sous l'égide du Plan Bâtiment. L'équipe permanente va créer un outil de partage et d'information sur ce sujet pour les acteurs appelés à s'engager sur la rénovation énergétique du parc tertiaire.

83 % ... c'est la part des professionnels de l'immobilier de bureaux qui pensent que **le développement durable est la priorité absolue des dix prochaines années**

(étude Offices 2020 – Jones Lang LaSalle – octobre 2012)



LA MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE SUR LE PATRIMOINE DE L'ETAT

L'obligation d'engager des travaux d'amélioration de la performance énergétique entre 2012 et 2020 sur les bâtiments à usage tertiaire ou dans lesquels s'exerce une activité de service public pèse naturellement sur les immeubles de l'Etat.

Toutefois, conformément aux engagements du Grenelle souscrits en 2007, l'Etat s'est engagé dans une démarche exemplaire de rénovation énergétique de son parc, en se fixant l'objectif d'initier ses travaux d'ici 2012, dans l'optique de réduire de 40 % sa consommation d'énergie et de 50 % ses émissions de gaz à effet de serre (article 5, loi du 3 août 2009, dite loi Grenelle 1).

Ce programme d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics vient se combiner avec un mouvement de professionnalisation de la gestion de l'immobilier de l'Etat, qui a conduit à scinder les rôles d'utilisateur et de propriétaire. L'Etat propriétaire est désormais représenté par France Domaine et les Préfets de région et de département, le ministère de l'écologie assumant sur ce sujet un rôle de référent technique et de conseil.

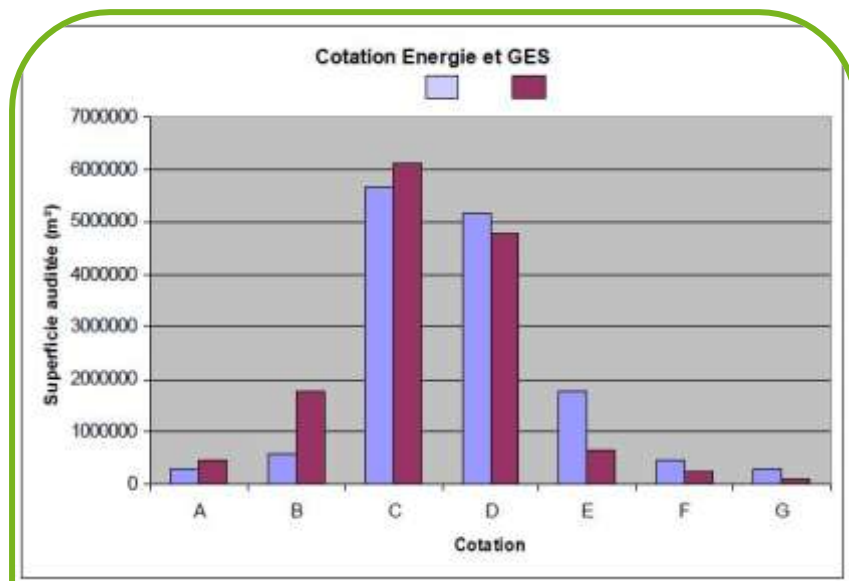


2009 et tout au long de l'année 2010, une campagne d'audits (gros entretien, énergie et accessibilité), financée à hauteur de 50 millions d'euros au titre du Plan de Relance, a permis de recenser environ 20 millions de m² : près de 6000 bâtiments de l'Etat sont ainsi désormais répertoriés dans une base de données centralisée, via l'Outil de Centralisation des Audits et de Planification des Investissements (OCAPI).

Cet outil permet à la fois d'avoir une vue d'ensemble de l'état actuel de performance énergétique, d'entretien et d'accessibilité du patrimoine immobilier de l'Etat, et d'effectuer une estimation des coûts de mise en œuvre des travaux préconisés par les audits. Les résultats sont approfondis au plan régional en vue d'une programmation pluri-annuelle des travaux à mettre en œuvre.



La consommation énergétique moyenne du parc audité est de 252 kWh/m²/an (classe DPE « D ») et que le niveau moyen d'émissions de GES est de 31,4 KgCO₂/m²/an (classe DPE « D »).



Les premières simulations économiques ont permis d'approcher l'ordre de grandeur des coûts attendus : environ 230 €/m² concernant le « gros entretien », 150 €/m² concernant l'énergie et 70 €/m² concernant l'accessibilité (chiffres « toutes dépenses confondues »).

Si un programme spécifique « Entretien des bâtiments de l'Etat » a été inscrit au budget de l'Etat pour porter les dépenses de rénovation thermique et d'accessibilité, un point de vigilance demeure sur la capacité de l'Etat à mobiliser des moyens financiers suffisants.

DE NOUVEAUX EQUILIBRES CONTRACTUELS INHERENTS A LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

L'ANNEXE ENVIRONNEMENTALE AU BAIL

Issue des propositions du [chantier « Parc tertiaire privé »](#) lancé en 2009, sous le pilotage de Serge Grzybowski (président d'Icade), introduite à [l'article 8 de la loi Grenelle 2](#), l'annexe environnementale au bail professionnel traduit l'une évolution majeure de la relation bailleur-locataire : la prise en compte de la performance énergétique et environnementale.

L'article L.125-9 du code de l'environnement impose donc que les baux conclus ou renouvelés portant sur des locaux de plus de 2 000 m² à usage de bureaux ou de commerces comportent une annexe environnementale.

Elle devient obligatoire à tous les baux conclus ou renouvelés à partir du 1^{er} janvier 2012 et à compter du 14 juillet 2013 pour tous les baux en cours.



Le décret précisant les informations que doivent mutuellement s'échanger les parties, a été publié le 30 décembre 2011 ([décret n° 2011-](#)



[2058 du 30 décembre 2011 relatif au contenu de l'annexe environnementale mentionnée à l'article L. 125-9 du code de l'environnement](#)). Ainsi, bailleur et preneur doivent s'informer sur les caractéristiques des équipements et systèmes des locaux loués, sur la consommation réelle d'eau et d'énergie et sur la quantité annuelle de déchets générés. L'annexe environnementale doit aussi traduire l'obligation faite à chaque partie au bail de s'engager sur un programme d'actions visant à améliorer la performance énergétique des locaux visés.



Le Plan Bâtiment Grenelle, et particulièrement les membres de la commission « Bail vert » du chantier « Parc tertiaire privé » ont été associés à la préparation de ce décret qui a fait l'objet de nombreux échanges entre les administrations concernées.

Sans attendre la publication du décret, l'ensemble de la place immobilière s'est mobilisée et de nombreux « baux verts » ont déjà été conclus, traduisant ainsi la volonté de ces acteurs de s'engager résolument dans l'amélioration énergétique du parc tertiaire.

Perspectives 2012

Veiller à une généralisation des « baux verts »

LE CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Défini par la directive européenne du 16 décembre 2002 sur la performance énergétique des bâtiments comme un « accord contractuel entre le bénéficiaire et le fournisseur d'une mesure visant à améliorer l'efficacité énergétique, selon lequel des investissements dans cette mesure sont consentis afin de parvenir à un niveau d'amélioration de l'efficacité énergétique qui est contractuellement défini », le contrat de performance énergétique (CPE) est un montage juridique original. Il constitue un des leviers efficaces pour stimuler le marché de la rénovation énergétique, car il assure au maître d'ouvrage la sécurité du résultat.



Le recours au contrat de performance énergétique gagne progressivement les différents champs du parc : les exemples les plus significatifs se concentrent actuellement sur la rénovation énergétique de bâtiments scolaires mais l'année 2011 a été marquée par la signature de premiers CPE pour la rénovation énergétique d'un musée ou de logements sociaux, et le recours au CPE en copropriété se prépare, en anticipant le futur décret sur la copropriété.

Les exemples restent encore peu nombreux ; le contrat de performance énergétique constitue pourtant un outil innovant, au service du financement de la rénovation énergétique, et son déploiement participera à l'atteinte des objectifs du Grenelle.

Une définition des CPE

« Constitue un contrat de performance énergétique tout contrat conclu entre le maître d'ouvrage d'un bâtiment et une société de services d'efficacité énergétiques visant à garantir au cocontractant une diminution des consommations énergétiques d'un bâtiment ou d'un parc de bâtiments, vérifiée et mesurée dans la durée, par un investissement dans des travaux, des fournitures ou des services », telle est la définition du CPE proposée par Olivier Ortega

www.lecpe.fr



C'est dans ce contexte, qu'à l'été 2010, à l'initiative du Plan Bâtiment Grenelle, les pouvoirs publics ont confié à Me Olivier Ortega, avocat associé au cabinet Lefèvre Pelletier & associés, une mission d'identification des freins techniques, juridiques et financiers qui ralentissent le développement, en France, des contrats de performance énergétique sur les bâtiments publics et privés.

Fruit d'une large concertation, le [rapport présenté aux ministres en avril 2011](#), propose 16 recommandations. Elles se classent en trois volets : les actions à caractère pédagogique, les adaptations à apporter au cadre juridique et le développement d'approches innovantes en matière de financement.

L'une des propositions est de soutenir les acteurs dans l'élaboration de leurs contrats de performance énergétique. Le rapport explore également les moyens de faciliter leur financement, en tenant compte des spécificités du logement social, comme de la copropriété.





Enfin, le rapporteur préconise la rédaction d'une documentation de référence sur le sujet : à cet effet, il a, fin 2011, été chargé par le ministère de l'écologie, de rédiger un guide et des modèles de marchés publics de performance énergétique, à destination des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics. Le travail sera remis aux pouvoirs publics début 2012.

A leur tour, les travaux de la table-ronde nationale en faveur de l'efficacité énergétique, particulièrement du [groupe de travail « pouvoirs publics »](#), ont rappelé que l'Etat est engagé, auprès de l'Union Européenne, à développer les CPE comme outils de la rénovation énergétique. A cet effet, les acteurs de la concertation ont souhaité que soit rapidement lancé un plan exemplaire avec la signature de plusieurs CPE portant sur le patrimoine de l'Etat et des collectivités territoriales.



Dans ce contexte d'un meilleur accompagnement des collectivités, de la mise en œuvre future de l'obligation de travaux dans le parc tertiaire, le contrat de performance énergétique devrait progressivement se développer. Il est nécessaire d'encourager son recours et de favoriser son accès à l'ensemble de la filière du bâtiment, y compris pour les petites et moyennes entreprises réalisant les travaux.

Le recours au CPE sera également pertinent pour poursuivre la rénovation des logements sociaux et pour engager celle des bâtiments tertiaires privés et des immeubles résidentiels en copropriété. Assurément, le CPE constitue un outil juridique d'avenir, et l'équipe du Plan Bâtiment Grenelle entend veiller à ce que ce contrat se décline simplement et assure la mise en sécurité des maîtres d'ouvrage.

VERS UNE GARANTIE DE PERFORMANCE OU DE RESULTAT ENERGETIQUE ?



Jusqu'à un temps récent, la question de l'utilisation finale et de la performance énergétique réelle des bâtiments construits ou rénovés était peu posée. Mais le Grenelle de l'Environnement fait apparaître un nouvel ensemble de risques liés aux caractéristiques environnementales du projet : ceux de la non-atteinte de la performance énergétique annoncée ou convenue.



Cette question revêt une acuité nouvelle au regard des labels BBC et de la nouvelle RT 2012 ; elle prend tout son sens avec le développement des contrats de performance énergétique.

Alors qu'aucune définition légale de cette nouvelle garantie n'est encore posée, des premières initiatives d'assureurs voient déjà le jour pour proposer une garantie de performance énergétique.

C'est pourquoi, au printemps 2011, le Plan Bâtiment Grenelle a confié à Caroline Costa (directrice juridique au groupe [Egis](#)) et Michel Jouvent (délégué général de l'association [Apogée](#)), le soin d'animer [un groupe de travail sur la garantie de performance énergétique](#). Ce chantier a été chargé de répertorier les initiatives existantes afin de pouvoir proposer une définition technique et juridique de la garantie de performance et favoriser le développement de cette nouvelle garantie en prenant en compte les attentes et besoins des maîtres d'ouvrage.



Les co-pilotes ont réuni autour d'eux un grand nombre de professionnels issus principalement de la sphère technique, juridique et assurantielle.

Fin novembre 2011, ils sont venus devant le bureau du comité stratégique présenter leurs premières recommandations.

Perspectives 2012

Publication des recommandations du chantier « Garantie de performance énergétique » au 1^{er} trimestre 2012.

Plusieurs lignes émergent des premières réflexions : le groupe de travail propose de distinguer la garantie de performance énergétique intrinsèque du bâtiment (GPEI), au stade de la conception et des travaux, de la garantie de résultat énergétique (GRE) qui incorpore l'exploitation sur la durée.

Cette distinction et l'important travail prospectif mené par le groupe a été salué par les membres du bureau ; les recommandations seront enrichies afin de parvenir à des propositions opérationnelles début 2012.



MOBILISATION DE LA FILIERE



Construire et rénover durablement sont les deux objectifs principaux du Plan Bâtiment du Grenelle de l'Environnement. Les perspectives ainsi ouvertes sont nombreuses : montée en compétences de la filière, développement de l'innovation, simplification des outils, déploiement territorial, rayonnement international, etc.

Ces défis témoignent de l'importance et de la diversité des nouveaux enjeux qui se présentent à la filière du bâtiment. Dans la continuité de l'année précédente,

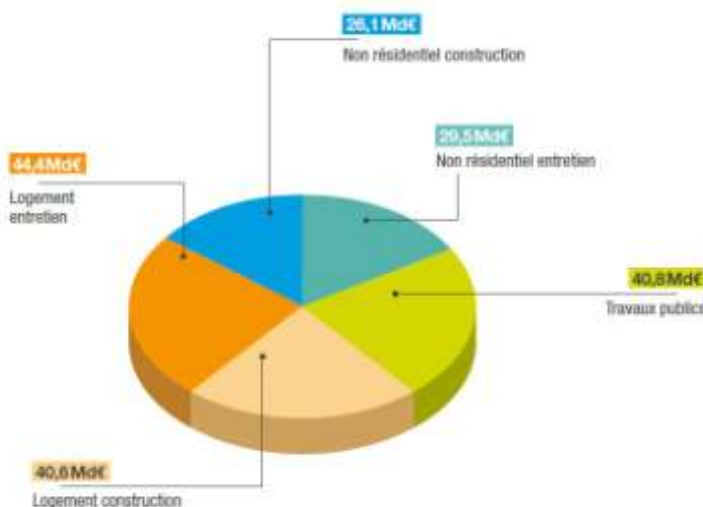
2011 a véritablement marqué l'implication de toute la filière, s'appropriant progressivement ces nouveaux enjeux et s'engageant avec vitalité aux côtés du Plan Bâtiment Grenelle.

ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES COMPETENCES DE TOUTE LA FILIERE ET SOUTENIR LES ACTEURS

Dès son lancement en janvier 2009, le Plan Bâtiment Grenelle a placé la formation des professionnels du bâtiment, et plus largement l'accompagnement de l'ensemble de l'industrie immobilière, comme l'une de ses priorités d'actions.

Les enjeux sont considérables, au regard d'une part, de l'importance de la filière, et d'autre part, du changement de paradigme imposé par les objectifs de performance énergétique du Grenelle de l'Environnement : [la loi Grenelle 1](#) rappelle spécifiquement l'importance de ce défi et souligne que des travaux importants et collectifs doivent s'engager sur le champ de la formation initiale et continue.

La filière du bâtiment représente un poids considérable dans le paysage économique de notre pays, avec un chiffre d'affaires de 181,3 milliards d'euros HT en 2008.



SOURCE MTEIM / SESP

Très hétérogène, avec près de 4 millions d'actifs, cette filière comporte un potentiel significatif de création d'emploi, estimé à plus de 20 000 emplois par an en croisière d'ici 2020 et renforcé par les perspectives ouvertes avec les nouveaux défis de l'efficacité énergétique.

L'évolution imposée par la performance énergétique suppose une montée en compétence de l'ensemble de la filière, et surtout un changement des pratiques et des habitudes. C'est une véritable métamorphose que vit actuellement le secteur du bâtiment.

Les chiffres clés de la filière du bâtiment

3 484 000 actifs sur l'ensemble de la filière (en 2009)

- 1 600 000 maîtres d'ouvrages, commanditaires et gestionnaires,
- 115 000 maîtres d'œuvre et assistants à maîtrise d'ouvrage,
- 1 200 000 artisans et entrepreneurs de réalisation de travaux,
- 535 000 fabricants, importateurs et distributeurs de produits,
- 34 000 fournisseurs de services, exploitation et maintenance

380 000 entreprises dans le bâtiment, dont 98 % des entreprises ont moins de 20 salariés.

Le Plan Bâtiment Grenelle, à sa place, participe à l'accompagnement des acteurs et encourage le développement d'une politique publique en soutien des métiers du bâtiment.

Après une première phase de concertation et de propositions qui a occupé les deux premières années d'action, et s'est caractérisée par [la remise de propositions aux pouvoirs publics](#), l'équipe du Plan Bâtiment Grenelle a choisi de concentrer son action autour de quelques sujets précis. C'est désormais une phase plus opérationnelle qui s'est engagée autour de la mobilisation de la filière bâtiment.

Favoriser la montée en compétence des professionnels du bâtiment : l'éco-conditionnalité

L'année 2011 a été marquée par une volonté forte des pouvoirs publics et du Plan Bâtiment Grenelle de rechercher une meilleure efficacité des dispositifs financiers et fiscaux soutenant la rénovation énergétique des logements : c'est le sens des différentes propositions relatives à l'évolution de l'éco-prêt à taux zéro et du crédit d'impôt développement durable.



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS «Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012»

Ce programme est une application du Grenelle Environnement. Il vise à revoir l'ensemble des règles de construction, afin de réaliser des économies d'énergies dans le bâtiment et de réduire les émissions de gaz à effets de serre.

Le Plan Bâtiment Grenelle participe au conseil d'orientation du [programme RAGE 2012](#). Ce programme vise d'une part à mettre à jour les règles de l'art en vigueur aujourd'hui et proposer des règles de l'art nouvelles, en particulier pour ce qui concerne les travaux de rénovation, et d'autre part à réviser les référentiels de formations initiale et continue du secteur.

L'action du programme est soutenue par les contributions d'EDF (partenariat de juin 2012) et de GDF SUEZ (partenariat de décembre 2011) à travers le dispositif des certificats d'économies d'énergie.



Il s'est avéré simultanément essentiel d'assurer une montée en compétence des professionnels appelés à prescrire et réaliser ces travaux de rénovation énergétique : la qualification des entreprises permet d'augmenter la confiance des donneurs d'ordre, et notamment des particuliers dans la qualité des travaux réalisés, le caractère effectif des économies d'énergie, et de garantir l'efficacité de la dépense publique.

C'est pourquoi, le rapport remis le 15 avril 2011 intitulé « [Pour une meilleure efficacité des aides à la performance énergétique des logements privés](#) » pose le principe d'une éco-conditionnalité des aides publiques.

L'éco-conditionnalité consiste à réserver, à partir d'une certaine date, la réalisation des travaux financés par l'éco-prêt à taux zéro et/ou bénéficiant du crédit d'impôt développement durable, à des entreprises reconnues compétentes pour réaliser ces travaux.

Soutenue par les principales fédérations professionnelles et par les pouvoirs publics, cette idée a été reprise dans [les travaux du groupe de travail « Entreprises »](#) de la table-ronde nationale en faveur de l'efficacité énergétique.



Le 23 septembre 2011, [à l'occasion d'un point d'étape des travaux de cette table-ronde](#), Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, a salué la pertinence de cette proposition et y a apporté son soutien : « *Je soutiens l'idée de conditionner d'ici 2013 à 2015 les aides à la rénovation énergétique à la qualification des professionnels. Cette mesure est à la fois la clé de l'avenir pour les entreprises du bâtiment et une nécessité pour une meilleure efficacité économique* ».



Par [lettre de mission du 21 octobre 2011](#), Nathalie Kosciusko-Morizet et Benoist Apparu ont alors chargé Philippe Pelletier, en lien avec Pierre-François Mourier, de rechercher, avant le 31 octobre 2011, le consensus de l'ensemble de la filière du bâtiment afin d'envisager une mise en œuvre opérationnelle, progressive et rapide, de ce dispositif.

Un large travail de concertation s'est donc engagé : un accord a été trouvé sur la date d'entrée en vigueur, le signe de qualité de référence et les modalités pratiques, notamment la mise en place d'une clause de rendez-vous en 2013. Le rapport [« Recommandations relatives à la mise en place d'une éco-conditionnalité de l'éco-prêt à taux zéro et du crédit d'impôt développement durable »](#) a été remis le 28 octobre 2011.



Le principe retenu est le suivant : à partir du 1er janvier 2014, seuls les particuliers ayant recours à des entreprises détentrices d'un signe de qualité « Reconnu Grenelle Environnement » pour réaliser des travaux de rénovation énergétique, pourront bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro et/ou du crédit d'impôt développement durable.

A l'occasion de [la signature de la charte portant création de la mention « Reconnu Grenelle Environnement »](#) le 9 novembre à BATIMAT, le ministre Benoist Apparu, a soutenu cette idée et annoncé que l'Etat s'engagerait à créer les conditions d'une entrée en vigueur de l'éco-conditionnalité au 1^{er} janvier 2014.

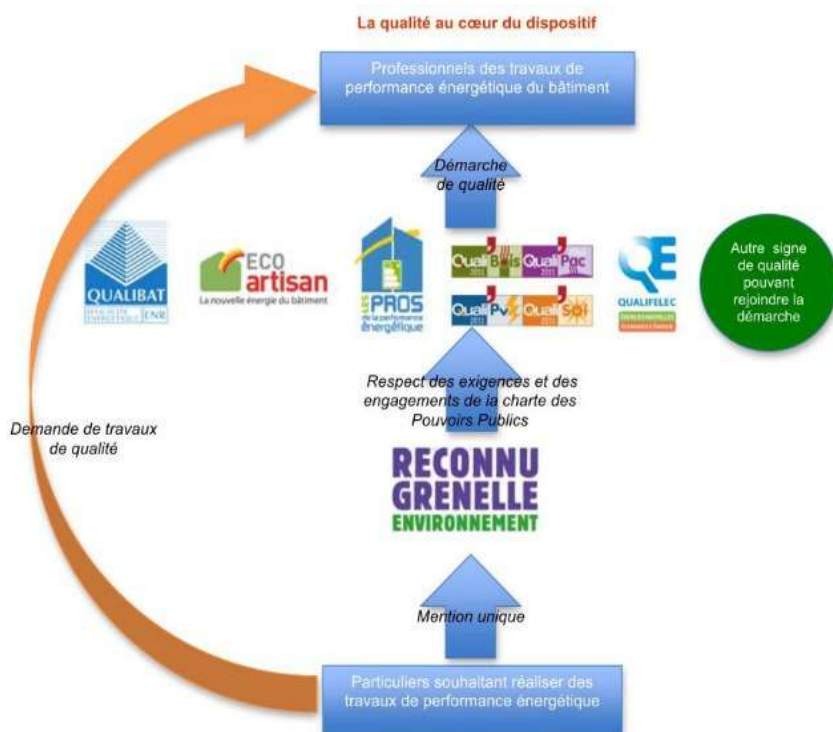
Perspectives 2012

Accompagner la transposition de la [charte](#) portant mention de la création « Reconnu Grenelle Environnement » aux acteurs de la certification d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre

« Reconnu Grenelle Environnement »

Dans l'esprit des travaux du chantier « signes de qualité », les fédérations professionnelles, accompagnées par l'Ademe, le ministère de l'écologie et les organismes de reconnaissance de la qualité des professionnels se sont engagés dans une démarche d'amélioration, d'harmonisation et de fiabilisation des signes de qualité des professionnels du bâtiment en créant la mention [« Reconnu Grenelle Environnement »](#).

Cette démarche à vocation à être étendue à d'autres types d'acteurs, comme celles les certificateurs d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, architecture et ingénierie, ou à d'autres segments du parc tels que les bâtiments collectifs et tertiaires.





Le tissu des entreprises du bâtiment est caractérisé par un ensemble très hétérogène de professionnels largement répartis sur le territoire national, qui ne sont pas tous encore engagés dans la voie de la qualification. Par ailleurs, les signes de qualité existants demeurent à ce jour très divers et doivent aussi progresser vers des dispositifs de qualification.



C'est pourquoi, il a également été proposé la mise en place d'une [période transitoire entre le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} janvier 2014](#). Dans la perspective d'une meilleure distribution de l'éco-prêt à taux zéro qui passe spécialement par une simplification de la validation technique des dossiers de demande de ces prêts, cette période transitoire a été imaginée pour permettre aux entreprises répondant déjà aux exigences de la mention « Reconnu Grenelle Environnement » de disposer d'un « éco-avantage ». Cette proposition n'a pas été retenue par la loi de finances pour 2012, mais l'équipe du Plan Bâtiment Grenelle continue de travailler en ce sens avec les pouvoirs publics.

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 de cette éco-conditionnalité marquera une évolution sans précédent, tant dans la recherche d'une meilleure efficacité de distribution des aides publiques que dans le soutien d'une politique de formation et de qualification des entreprises du bâtiment.



Ce dispositif ambitieux traduit une véritable volonté des fédérations professionnelles de s'engager dans un processus vertueux de montée en compétence des entreprises et de dynamisation de la distribution de l'éco-prêt à taux zéro.

Le consensus obtenu de la part des organisations consultées traduit un moment unique où la possibilité nous est offerte de conduire collectivement la mutation indispensable de l'industrie immobilière de notre pays. C'est sans doute l'une des évolutions importantes que les deux fédérations du bâtiment auront à conduire en ce début de 21^{ème} siècle.



Le programme FeeBat et les acteurs de la maîtrise d'œuvre

Le [programme FeeBat](#), formation aux économies d'énergie dans le bâtiment à destination des professionnels, financé par le dispositif des certificats d'économies d'énergie à travers un partenariat avec EDF, a permis de développer et d'adapter l'offre de formation continue. Le dispositif se déploie de manière significative, sans toutefois atteindre entièrement les objectifs initialement fixés ; face à l'objectif initial de montée en compétences de 50 000 professionnels entre 2008 et 2010, on enregistrait fin 2011, un peu plus de 40 000 professionnels ayant suivi les stages de formation.



Très vite, le Plan Bâtiment Grenelle a défendu l'idée que ce programme devait être ouvert à l'ensemble de la filière, spécialement les maîtres d'œuvre, architectes et ingénieurs, et plus largement à la maîtrise d'ouvrage (organismes de logements sociaux, foncières et syndics de copropriété).



Extension à l'ensemble de la filière

La recherche d'une meilleure qualification de la maîtrise d'œuvre, de l'architecture et de l'ingénierie n'a pas été traitée spécifiquement dans ce rapport mais fait l'objet de recommandations pour l'avenir, qui devront être approfondies dans une concertation ultérieure.

Dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, il est indispensable que la mutation verte s'opère sur l'ensemble de la filière du bâtiment et favorise l'évolution des métiers de l'architecture, de l'ingénierie et de la maîtrise d'œuvre. Un premier pas s'engage avec l'ouverture prochaine du dispositif FEEBat aux professionnels de la maîtrise d'œuvre. D'autres démarches volontaires sont en cours.

Le rapport relatif à la mise en place de l'éco-conditionnalité recommande que soit discutée rapidement l'extension de la charte portant création de la mention « [Reconnu Grenelle Environnement](#) » à la maîtrise d'œuvre, architecture et ingénierie et que dans le même temps, soit posée à ces professions la question du principe de l'éco-conditionnalité à ces professions.

Le Plan Bâtiment a choisi de travailler à l'ouverture du programme aux acteurs de la maîtrise d'œuvre. Ainsi, tout au long de l'année 2011, il a réuni l'ensemble des parties prenantes afin d'identifier les possibilités d'intégration de ces professionnels dans le dispositif et ses modalités de mise en œuvre. Fin 2011, les instances de pilotage du FEEBat ont validé cette ouverture : le dispositif devrait être rapidement accessible à ces nouveaux bénéficiaires.

Perspectives 2012

Accompagner la mise en œuvre opérationnelle de l'ouverture du FEEBat à la maîtrise d'œuvre, poursuivre l'effort de dynamisation et travailler à sa pérennité



Mobiliser, faciliter les échanges et susciter les démarches innovantes et exemplaires

Le 17 octobre 2011, l'équipe du Plan Bâtiment Grenelle a organisé son premier colloque (assemblée thématique) sur le thème de « [La formation de la filière du bâtiment face aux enjeux du Grenelle de l'Environnement](#) ».

Colloque Formation du 17 octobre 2011



Un appel à contributions avait été lancé afin de permettre aux différents partenaires du Plan Bâtiment de présenter initiatives et actions relatives à l'adaptation de la formation aux enjeux du Grenelle. Plus d'une cinquantaine de demandes d'interventions ont été reçues, ne permettant pas à chacun de s'exprimer à la tribune. Aussi, un [fascicule regroupant ces différentes initiatives](#), outils et actions de formation, ainsi que des fiches contact, a été édité et distribué. Il est disponible sur le site Internet du Plan Bâtiment.



Une centaine de personnes a participé à ce colloque, organisé autour de deux tables rondes :

- la formation des formateurs (présentation d'une [étude de besoins menée par l'Ademe](#) et de deux initiatives conduites par l'INES et le [Codem Picardie](#))
- l'impact de la RT 2012 sur la formation de la filière (présentation d'un [module de formation du CDPEA](#) et [témoignage de Christian Cardonnel](#) - Cardonnel Ingenierie et de Bérangère Py Rodrigues De Sa - Conseil National de l'Ordre des Architectes).

Deux outils ont également fait l'objet d'une présentation spécifique :

- [l'annuaire des formations](#), une initiative du cluster Rhône-Alpes Eco-énergies,
- l'outil [EnergieBat](#) présenté par le Club de l'Amélioration de l'Habitat.



L'organisation de cette séquence a été saluée par les partenaires du Plan, l'édition du fascicule a permis de favoriser les échanges et d'initier des contacts. Une prochaine rencontre sera organisée en 2012.

| Perspectives 2012

Organiser, au cours du 2ème trimestre 2012, un second colloque thématique autour de l'évolution des métiers de l'immobilier et des enjeux de la rénovation énergétique.

Amplifier les efforts d'attractivité de la filière et adapter le dispositif de formation initiale

Sur le champ de la formation initiale, les propositions formulées par le Plan Bâtiment Grenelle, dès 2009 et 2010, demeurent d'actualité. Chaque année, le nombre de jeunes formés aux métiers du bâtiment est d'environ 50 000, là où les besoins sont estimés à 100 000 nouveaux entrants ([rapport comité de filière « Métiers du bâtiment » - décembre 2009](#)). Il est donc nécessaire d'amplifier l'attractivité du secteur et le niveau de l'offre de formation. L'implication du ministère de l'Education Nationale est un élément clé de cette évolution : d'importants travaux doivent être engagés en matière de refonte des formations professionnelles initiales, d'évolution de la politique de recrutement et de formation des maîtres de la formation initiale.

C'est pourquoi, le Plan Bâtiment encourage une prise de parole politique forte et conjointe du ministère de l'Education Nationale et du ministère de l'Ecologie sur les enjeux du Grenelle de l'Environnement en matière de formation.



Début mai 2011, à l'initiative d'un inspecteur général de l'éducation nationale, fortement impliqué aux côtés du Plan Bâtiment Grenelle, les membres de l'équipe permanente et des professionnels partenaires du Plan ont participé à deux jours de séminaire et ont présenté les enjeux et évolutions du Grenelle à des professeurs de l'enseignement technique et aux inspecteurs et inspecteurs généraux de l'Education Nationale.

Ces journées ont permis des échanges constructifs sur les nouvelles problématiques d'efficacité énergétique et ont été suivies avec intérêt.



POUR UNE MEILLEURE LISIBILITE DES SIGNES DE QUALITE AU SERVICE DE L'UTILISATEUR

Si la multiplication des signes de qualité apparaît comme un effet positif de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, leur nombre et leur complexité croissante présentent l'inconvénient d'un grand manque de lisibilité, lequel nuit à la bonne appropriation de ces signes par la filière et le grand public.

Dans un contexte où l'utilisateur -le client- se montre de plus en plus sensible aux garanties de résultat sur l'ouvrage, il apparaît essentiel d'identifier clairement les signes de qualité crédibles qualifiant ces résultats sur un plan global (performance environnementale et énergétique, santé, confort, etc.) et en termes de coût (niveau de charges).

C'est au regard de ces constatations que le bureau du Plan Bâtiment Grenelle a lancé un [chantier « Signes de qualité »](#) dont l'animation a été confiée à Jacqueline Faisant (BNP Paribas Real Estate) et Yves Dieulesaint (Gecina).

Le groupe était chargé d'identifier et de renforcer les initiatives qui caractérisent le mieux la qualité de l'ouvrage, de proposer de nouveaux critères de la commande publique et privée, de rapprocher les notions de certifications des produits et de certification des ouvrages et de déterminer le rôle des signes de qualité dans une perspective de garantie de résultat.



« Face au foisonnement des signes de qualité, nous privilégions les certifications des ouvrages, vérification, par un tiers indépendant d'un référentiel d'exigences élaboré avec les parties prenantes, seules à attester du respect des caractéristiques des immeubles et pas seulement des moyens ou de l'organisation mis en œuvre »

Jacqueline Faisant et Yves Dieulesaint, co-pilotes du chantier "Signes de qualité"



Après la publication d'un [rapport intermédiaire à l'été](#), le groupe de travail a publié ses [conclusions définitives](#) en décembre 2011; elles s'articulent en 14 thèmes d'actions organisés autour de 5 axes de réflexion :

1. Identifier les initiatives qui qualifient le mieux l'ouvrage, distinguer, reconnaître les signes de qualité "de confiance"
2. Rapprocher la certification des produits/des acteurs, de la certification des ouvrages
3. Evoluer vers des signes de qualité qui ciblent mieux la performance réelle et la garantie de performance
4. Définir les nouveaux critères des aides de la commande publique
5. Mettre en place un observatoire permanent des signes de qualité



Retour sur quelques définitions proposées par le groupe de travail

La certification fait référence aux démarches impliquant, pour délivrer une assurance écrite, la vérification, par un tiers indépendant, d'un référentiel d'exigences défini en associant des représentants des parties prenantes.

La qualification atteste de la compétence et du professionnalisme d'une entreprise ou d'une personne, elle est attribuée par un organisme de qualification indépendant et impartial, et a pour principal objectif d'aider les acheteurs publics ou privés (clients, maîtres d'ouvrage) dans leur recherche et leur sélection de prestataires.

Ainsi, le groupe de travail « Signes de qualité » et le Plan Bâtiment Grenelle rappellent la volonté de la filière de s'inscrire dans une dynamique d'évolution globale. Cette mutation nécessite cependant une fiabilisation accrue des signes de qualité afin que ceux-ci puissent mieux éclairer les utilisateurs. La création de la mention « Reconnu Grenelle Environnement » s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Perspectives 2012

Présentées fin 2011, les propositions du groupe de travail seront mises en œuvre sur l'année 2012 en veillant à l'appropriation de ces messages par l'ensemble des acteurs. Certaines propositions donneront lieu à des réflexions plus approfondies.



LEVER LES FREINS A L'INNOVATION

Pour répondre aux défis énergétique et environnemental qui lui sont imposés, le secteur du bâtiment doit s'engager dans une mutation profonde de son organisation et de ses processus.

C'est dans cet esprit, que le [groupe de travail « Innovation »](#) du Plan Bâtiment Grenelle, lancé en mai 2010, et co-piloté par Inès Reinmann (Axcior Corporate Finance) et Yves Farge (Académie des Technologies) a mis en lumière le gisement d'innovation que la filière bâtiment doit aujourd'hui exploiter pour atteindre le facteur 4.

Contrairement à l'acceptation classique de l'innovation, réduite aux aspects techniques, le groupe a fondé ses travaux sur une définition large de l'innovation, décrite par l'OCDE comme « la mise en œuvre d'un produit ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise ». C'est donc une approche moderne de l'innovation, intégrant les dimensions financière, organisationnelle, commerciale et comportementale, qui est préconisée.



Le rapport « [Leviers à l'innovation dans le secteur du bâtiment](#) », publié en septembre 2011, a pour vocation d'ouvrir de nouvelles pistes en termes d'innovation dans le bâtiment sur l'organisation de la filière, la réglementation et la législation, le financement, l'assurance et la certification, la copropriété, la mesure et la vérification, et les chaleurs récupérables.

« Il existe un grand potentiel d'innovation dans le bâtiment pour réduire ses coûts, améliorer ses performances en particulier énergétiques. Les bases sont solides et les initiatives nombreuses. Les innovations émergeront et se diffuseront par des échanges toujours plus nombreux. Elles seront finançables par une baisse des coûts de la construction, conséquence d'une approche « processus » intégrée. »

■ Inès Reinmann et Yves Farge, co-pilotes du chantier « Innovation ».



12 propositions ont été formulées pour inciter décideurs et grand public à changer de point de vue sur ce secteur du bâtiment, encore perçu comme traditionnel, et pourtant en plein essor créatif, primordial pour le développement de notre économie durable.



L'esprit et la logique avec lesquels a travaillé le chantier « Innovation » s'articulent autour de trois mots d'ordre qui mettent en exergue l'immense potentiel d'innovation intrinsèque au bâtiment et à l'immobilier :

- « **Innover partout** » : à toutes les échelles géographiques (locale, nationale et internationale) et sur tous les plans (scientifique, technologique, organisationnel, financier et commercial) ;
- « **Innover pour les utilisateurs** » : sortir du carcan de la technicité de l'innovation dans le bâtiment et promouvoir la vision du bâtiment comme un service où l'utilisateur est placé au centre de toutes les attentions :
- « **Innover dans le processus** » : sur les aspects organisationnel, contractuel ou réglementaire pour gagner sur les coûts, la qualité, la performance et en conséquence, renforcer la compétitivité des entreprises.



**5 propositions phares du rapport
« Leviers à l'innovation dans le secteur du
bâtiment »**

Proposition 2 : Développer et accompagner les intégrateurs au travers des « groupements », notamment pour les artisans, TPE et PME.

Proposition 3 : Généraliser l'usage de la maquette numérique, à travers le déploiement des outils et normes mondiales DTH et IFG.

Proposition 4 : Développer la mesure et la vérification des performances pour faire évoluer la filière vers la garantie de performance.

Proposition 7 : Développer des zones franches sur le territoire, lieux privilégiés de l'innovation.

Proposition 12 : Fluidifier la procédure de certification française de nouveaux produits et systèmes constructifs pour mieux accompagner leur entrée sur le marché.

Par l'ensemble de ses propositions qui incitent à faire évoluer les schémas classiques d'organisation de la filière bâtiment, le groupe de travail « Innovation » du Plan Bâtiment Grenelle propose une vision renouvelée du secteur, dans l'espoir de tirer parti de son immense potentiel d'innovation.

Il appartient désormais à l'équipe du Plan Bâtiment Grenelle et aux membres du groupe de travail de porter ses propositions et de favoriser leur mise en œuvre.

Certaines trouvent déjà leurs perspectives d'application : la table-ronde nationale en faveur de l'efficacité énergétique a mis en lumière l'importance des chaleurs fatales et propose d'étudier un tarif d'achat de l'électricité produite par les chaleurs perdues ; la charte « Engagements pour une mutation de la filière du bâtiment vers la performance environnementale », portée par le COSEI (Comité stratégique des Eco-industries) et le Plan Bâtiment Grenelle, envisage des mesures fortes en faveur de l'accompagnement des TPE/PME, le développement d'outils de management de projet ou encore le déploiement de la maquette numérique.



LES PLATES-FORMES « BATIMENT-ENERGIE GRENELLE »

Les travaux du chantier « Innovation » du Plan Bâtiment Grenelle ont mis en lumière l'important morcèlement du monde du bâtiment, constitué de multiples acteurs (de l'industrie, de la formation, de la R&D, de l'artisanat, de la maîtrise d'œuvre, de l'acte de construire, de la démonstration) qui coopèrent encore trop peu : le rapport du groupe de travail a notamment souligné le besoin de faire évoluer les processus constructifs et d'évoluer, à l'image de l'industrie automobile dans les années 1980, vers une logique de plateaux techniques.

Dans cet esprit et dans la continuité des travaux du chantier « Innovation », le Plan Bâtiment Grenelle porte le projet de la création d'un réseau de plates-formes thématiques « Bâtiment-Energie Grenelle ».

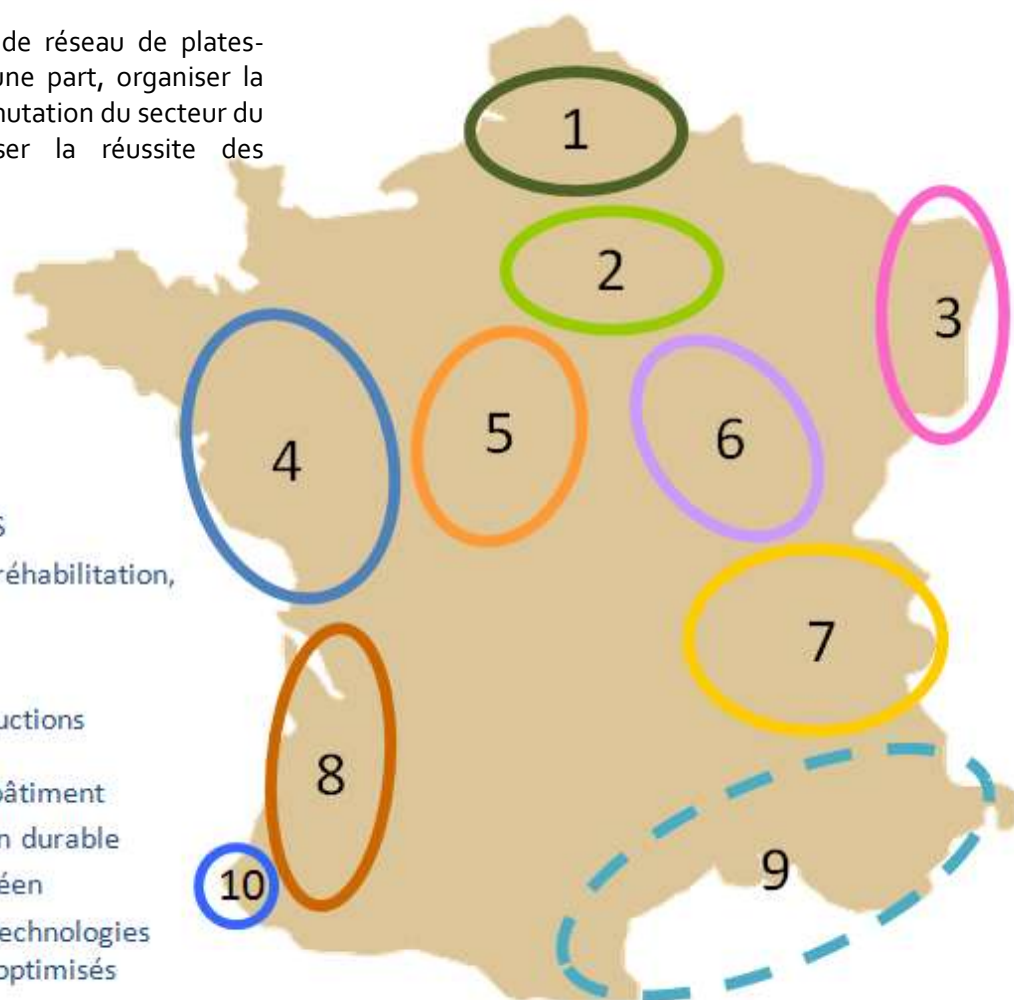
L'objectif de ce projet de réseau de plates-formes est double : d'une part, organiser la filière et participer à la mutation du secteur du bâtiment pour favoriser la réussite des

engagements du Grenelle et d'autre part, développer au plan local, un potentiel économique important sur les différents champs du bâtiment durable et, au plan national voire international, une reconnaissance spécifique des spécialités et savoir-faire propres à chaque plate-forme thématique.

Une dizaine de projets de plates-formes thématiques a été identifiée : portés par les acteurs locaux, soutenus par des grands acteurs économiques de la filière, ces projets ont émergé de façon autonome. Ils rassemblent des partenaires divers : majors du bâtiment, PME locales, fédérations professionnelles, pôle de compétitivité, organismes de recherche et de formation publics, collectivités territoriales.

Légende

- 1. Eco-matériaux
- 2. Ville durable
- 3. Biomasse et BEPOS
- 4. Climat atlantique, réhabilitation, processus industriel
- 5. Géothermie, bâtiment intelligent
- 6. Bâti ancien, constructions biosourcées
- 7. Energie solaire et bâtiment
- 8. Bois et construction durable
- 9. Climat méditerranéen
- 10. Qualité d'usage, technologies avancées, processus optimisés



La seule coopération entre ces acteurs ne suffira pas à enclencher la mutation du secteur du bâtiment, il est apparu nécessaire de créer une structure, sorte de « guichet unique » assurant l'accompagnement de ces acteurs et de leurs projets : c'est l'objet de chacune de ces plates-formes.

Les plates-formes « Bâtiment Energie Grenelle » associent en premier lieu les acteurs du bâtiment autour de quatre missions principales :

- **La démonstration**, à travers la dissémination des « bonnes pratiques », la formation sur projets et l'exemplarité ;

- **La création et le développement d'entreprises**, par un partage des savoirs et des compétences et une dynamisation du tissu entrepreneurial local ;

- **La formation** : tant initiale que continue, en intégrant également la formation de formateurs ;

- **Le transfert de l'innovation** vers le marché par du transfert technologique, de la validation des travaux en laboratoire, des phases de tests des professionnels et l'accélération de la mise sur le marché de nouveaux produits et services.

Ces missions confèrent aux plates-formes une forte assise régionale et un rôle important d'animation de la filière, avec une vocation généraliste au plan interrégional et un ou plusieurs domaines de spécialité au plan national et international.

Depuis fin 2010, l'équipe du Plan Bâtiment Grenelle réunit les porteurs de ces projets de plates-formes, qui ont collectivement souhaité organiser leur fonctionnement en commun et créer un réseau national des plates-formes, chargé de leur coordination nationale.

La charte d'engagement : les bases d'un fonctionnement en réseau

Les Plates-formes Bâtiment Energie Grenelle ont souhaité s'engager dans un fonctionnement en réseau national afin de mieux coordonner leurs initiatives.

Le réseau des plates-formes est chargé d'établir un programme de travail commun, d'initier des partenariats entre deux ou plusieurs plates-formes, pour la recherche de financement, la participation à des appels d'offre de recherche-développement, des opérations conjointes de communication ou de diffusion de la connaissance, la création de formation, etc. Il a également pour vocation d'établir une stratégie d'action collective et d'orienter les actions de l'ensemble des plates-formes.

Une charte d'engagement volontaire a été élaborée par les différents porteurs de projets et les plates-formes pour organiser ce travail en commun et le rôle de chaque plate-forme sur les différentes thématiques d'intervention.

La signature de cette charte et le lancement officiel du réseau de plates-formes sont programmés au 1^{er} trimestre 2012. Le projet bénéficie du soutien du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment qui accompagne le Plan Bâtiment Grenelle dans l'animation du réseau.

Perspectives 2012

Signer, au cours du 1^{er} trimestre 2012, la charte du fonctionnement en réseau des plates-formes « Bâtiment-Energie Grenelle » et accompagner chacune d'entre elles vers sa création effective.



LES RELAIS TERRITORIAUX DE L'ACTION DU PLAN

Depuis fin 2009, par la [création du réseau Inter-clusters](#), le Plan Bâtiment Grenelle rassemble une trentaine de clusters et organismes d'animation locaux dédiés à l'éco-construction, à l'éco-rénovation et à l'efficacité énergétique des bâtiments ; l'animation de ce réseau a été confiée à la direction du collectif Effinergie



La vocation de l'inter-clusters est de créer un réseau d'échange, une émulation en lien avec le Plan Bâtiment Grenelle. Cette réunion spontanée d'une trentaine de structures permet l'échange de bonnes pratiques, le renforcement des compétences, et l'identification de pilotes nationaux sur des thématiques relatives au développement de l'éco-construction.

Ainsi, l'inter-clusters favorise la mutualisation des savoirs, des expérimentations et des moyens pour faire naître des projets d'envergure. Les retours d'expérience des structures membres du réseau permettent au Plan Bâtiment l'ajustement des règles et la levée des blocages identifiés pour sa mise en œuvre.

Qui sont les membres de l'inter-clusters ?

Le réseau se compose de structures de différentes natures (clusters ou regroupement d'entreprises, organismes de développement économique, associations, collectivités, etc.) regroupées sous le nom générique d'inter-clusters

Répartis sur l'ensemble du territoire national, les membres du réseau accompagnent les acteurs du bâtiment sur les problématiques de construction et d'aménagement durables (entreprises, instituts de recherche, organismes de formation, maîtres d'œuvre et d'ouvrage publics ou privés, etc.).

Tout au long de l'année 2011, le réseau inter-clusters a travaillé au développement d'une identité commune : une plaquette de présentation, des posters et une signalétique commune ont été développés.

L'inter-clusters a été présent sur différents salons professionnels à travers un stand spécifique du réseau. Ces moments de rencontres avec les professionnels ont permis de faire connaître les clusters et le réseau, et de renforcer l'ancrage territorial du Plan Bâtiment Grenelle.

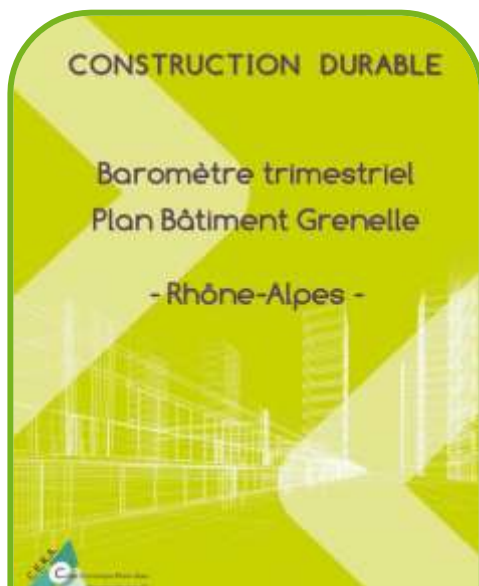


Perspectives 2012

Le réseau inter-clusters continuera à développer des actions communes et renforcera l'échange et la mutualisation des savoirs, notamment à travers le déploiement de son nouveau site Internet autonome (déploqué avec l'aide du collectif Effinergie) : www.intercluster.fr

Le groupe devrait également travailler sur la gouvernance du réseau, la mise en place d'une journée nationale des clusters et le développement de nouvelles thématiques de réflexion commune.

Par ailleurs, les Cellules Economiques Régionales de la Construction (CERC) s'impliquent pleinement dans le suivi du déploiement du Plan Bâtiment Grenelle. A l'initiative de leur [réseau national](#), déjà plus d'une quinzaine de cellules ont choisi de déployer un [tableau de bord régional et trimestriel du Plan Bâtiment](#).



Véritable baromètre de la conjoncture, ces tableaux de bord reprennent les principaux indicateurs tant en construction, qu'en rénovation, en formation ou sur le marché des énergies renouvelables. Ce réseau d'observatoires locaux fait émerger de nombreuses tendances, indique les territoires dynamiques et permet une juste appréciation de la mise en œuvre du Grenelle du bâtiment en région.

Enfin, chaque Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), service déconcentré du Ministère, est particulièrement impliquée dans la déclinaison du volet « Etat exemplaire » et constitue le relais local institutionnel du Plan Bâtiment.



PORTER LA VOIX DE LA FRANCE A L'INTERNATIONAL

Fruit d'un processus participatif original, le Grenelle de l'Environnement a mis en lumière la capacité de tous les acteurs à collaborer ensemble et a fait de la France l'un des nouveaux leaders mondiaux de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Depuis 2010, le Plan Bâtiment Grenelle inscrit son action dans une perspective de développement et de promotion internationale en soutenant principalement l'action de France Green Building Council ([France GBC](#)) dont Philippe Pelletier est membre d'honneur.



France GBC se définit comme la plateforme française de réflexion, d'action et de communication pour promouvoir les initiatives françaises de l'aménagement et du bâtiment durables. A l'international, son rôle est de contribuer à l'émergence d'une vision commune de la construction durable, porter la position française, promouvoir la certification [HOE](#) et favoriser le rayonnement du savoir-faire français.



L'année 2011 a été particulièrement marquante pour l'association qui a obtenu, à l'occasion du Congrès annuel GreenBuild à Toronto, le statut « Etabli » au sein du réseau World Green Building Council. Par ce statut, la France confirme sa reconnaissance croissante sur la scène internationale, peut désormais postuler au « Board of Directors » du World GBC et a maintenant une position au « Steering Committee » du réseau européen de GBCs.



Stand de France GBC



WORLD GREEN BUILDING COUNCIL

Tout au long de l'année 2011, le Plan Bâtiment Grenelle a soutenu l'action de France GBC en participant à ses côtés à différentes missions internationales. Aux côtés des membres de l'association, Jérôme Gatier a ainsi participé à différents salons et conférences (salon Ecobuild 2011 Londres, congrès Pologne GBC, congrès Italie GBC, mission en République Tchèque notamment) et présenter ainsi la politique française en matière d'efficacité énergétique des bâtiments.



Jérôme Gatier, la délégation de France GBC et Steven Borncamp (GBC Pologne)

Ces déplacements ont été l'occasion de rencontrer de nombreux représentants institutionnels et professionnels français évoluant à l'étranger ainsi que de nombreux responsables politiques internationaux.

Jour après jour, la France acquiert une notoriété et une reconnaissance internationales pour sa politique nationale d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. La méthode initiée par le Grenelle de l'Environnement et déployée par le Plan Bâtiment Grenelle est regardée avec intérêt par l'ensemble de nos partenaires internationaux.

« France GBC fédère les entreprises engagées dans le bâtiment et l'aménagement durable. Il s'agit pour les acteurs de notre secteur d'appuyer leur démarche par des outils pratiques partagés entre eux : benchmark sur le parc existant, réflexion sur la garantie de performance énergétique. La complémentarité est naturelle avec le Plan Bâtiment Grenelle ; l'action de France GBC doit être particulièrement forte à l'international pour défendre les thèses françaises dans les organismes qui élaborent des normes et soutenir notre savoir-faire sur les marchés ».

■ Serge Grzybowski, président de France GBC

Le Plan Bâtiment apporte aussi son soutien à l'initiative « [Sustainable Building Alliance](#) – SBA » dans laquelle le CSTB participe activement aux côtés des plus grands organismes scientifiques et certificateurs internationaux du secteur du bâtiment. Les travaux de SBA tendent à rendre compatibles et à faire converger les principaux référentiels de certification des ouvrages.

■ Perspectives 2012

Le Plan Bâtiment Grenelle maintiendra son étroite collaboration avec France GBC et ses membres et les soutiendra dans l'organisation, en France, d'un événement international dédié à la construction durable.



COMMUNICATION



Traitée par l'équipe permanente, la communication du Plan Bâtiment Grenelle s'organise autour de trois axes principaux : le rapport d'activité annuel, le site Internet et une présence continue dans les manifestations liées à la performance énergétique des bâtiments.

Tous les acteurs ne sont pas encore sensibilisés à l'efficacité énergétique et ce sujet est en évolution constante, c'est pourquoi, la communication doit faire l'objet d'une attention particulière et continue tout au long de l'année.

LE SITE INTERNET

Principal outil de communication du Plan Bâtiment Grenelle, le [site Internet](http://www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr) a vocation à être le premier relais d'information sur les actions du Plan en retraçant les événements, les remises de rapports, les événements et déplacements, et la création de nouveaux groupes de travail. Il est entièrement géré en interne.

Le site Internet du Plan Bâtiment Grenelle a fêté son deuxième anniversaire fin octobre 2011, en comptabilisant plus de 520 000 visites. 2011 a marqué la montée en puissance de la fréquentation du site, qui est en augmentation constante avec 30 000 visites par mois cette année, trois fois plus qu'en 2010.

Conçu comme un portail renvoyant au maximum vers les autres sites d'information, l'objectif du site est également de promouvoir les actions des partenaires du Plan Bâtiment, à travers la présentation de [projets exemplaires géo-localisés](#), la promotion de conférences, colloques et études, etc.

Le site Internet a fait l'objet au cours de l'année 2011 d'une refonte graphique et visuelle afin, en particulier, de mieux structurer la page d'accueil et de faciliter la navigation.

Les contenus ont été harmonisés et différents [grands dossiers thématiques](#) sont venus enrichir le site.

La rubrique consacrée aux « [particuliers](#) » a été réorganisée et enrichie afin d'accompagner les ménages dans leur projet : pourquoi rénover ou construire durable ? comment financer ? comment trouver un professionnel ? autant de problématiques qui sont abordées et illustrées à partir d'opérations exemplaires d'habitat durable.



www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr





ANNEXES

1. Lettre de mission du Premier Ministre – 13 janvier 2009
2. Lettre de renouvellement de mission du Premier Ministre – 27 octobre 2010
3. Lettre de mission du directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages – ministère de l'écologie- 22 octobre 2010
4. Lettre de mission de Nathalie Kosciusko-Morizet et Benoist Apparu – 21 février 2011
5. Lettre de mission de Nathalie Kosciusko-Morizet et Benoist Apparu – 21 octobre 2011
6. Liste des organismes membres de l'assemblée du comité stratégique

Maître,

Le programme de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments constitue un chantier prioritaire du Grenelle de l'environnement.

De nombreuses mesures préconisées par les comités opérationnels du Grenelle de l'environnement ont trouvé leur traduction dans le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, le projet de loi de transition environnementale et le projet de loi de finances pour 2009.

Dans ce cadre législatif, je souhaite désormais que ce programme entre rapidement dans une phase de mise en œuvre et de déploiement des mesures, tant au plan national qu'à celui des territoires.

Compte tenu des enjeux liés à ce programme, de sa complexité et de la multiplicité des acteurs, il me paraît indispensable que ce chantier fasse l'objet d'un pilotage spécifique par une personnalité de haut niveau.

Je souhaite vous charger de cette mission de pilotage, pendant une période reconductible de deux années, sous l'autorité du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, en lien avec le ministre du logement et de la ville.

Votre mission consistera à coordonner l'élaboration du plan d'action opérationnel, vous assurer de sa bonne exécution, mobiliser l'ensemble des acteurs notamment en contractualisant leurs engagements, assurer la concertation avec l'ensemble des parties prenantes, organiser l'information et la communication, et proposer les arbitrages nécessaires. Vous apporterez, en outre, votre concours à l'organisation du futur événement national voulu par le Président de la République sur les emplois nouveaux du développement durable.

Je vous demande d'accorder une attention toute particulière aux chantiers suivants qui me paraissent prioritaires :

- mise en place de l'éco-prêt à taux zéro ;
- élaboration de la réglementation thermique 2012 « bâtiment basse consommation » ;

Monsieur Philippe PELLETIER

Avocat

136 avenue des Champs-Élysées

75008 Paris

.../...

- contractualisation des objectifs avec les constructeurs, promoteurs, détenteurs de grands parcs immobiliers et bailleurs sociaux ;
- lancement du programme relatif aux bâtiments publics ;
- mobilisation des professionnels (recrutement, formation, qualification, ...) ;
- développement et amélioration du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

Ce programme devra être conduit en prenant aussi en compte les objectifs d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

A cette fin, vous constituerez un comité stratégique composé des principaux acteurs, publics et privés. Le gouvernement demandera très prochainement aux préfets de région de constituer des comités locaux, en lien avec les comités régionaux de l'habitat, chargés d'impulser la mise en œuvre du programme au niveau territorial.

Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et le ministère du logement et de la ville, avec le concours des établissements publics concernés, spécialement l'Ademe et l'Anah, mettront à votre disposition les moyens nécessaires, ainsi qu'une équipe projet, qui assurera en particulier le secrétariat permanent du comité stratégique. Les autres ministères concernés vous apporteront leur concours, en particulier, la direction générale des finances publiques et la direction générale du trésor et de la politique économique.

Concernant plus spécifiquement le volet « bâtiments publics », vous disposerez de l'assistance du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales, et l'équipe projet sera élargie à France Domaine.

Vous voudrez bien me rendre compte régulièrement de l'avancement de vos travaux. Je souhaiterais qu'un premier bilan d'étape puisse m'être présenté à la fin du premier trimestre 2009, et qu'un rapport de synthèse annuel des travaux puisse être remis.

En outre, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre opérationnelle du programme et faciliter le dialogue avec les différentes parties prenantes, notamment le comité de suivi du Grenelle de l'Environnement, je vous invite à élaborer un tableau de bord des différentes actions à mener, en particulier sur les chantiers précités.

Je vous sais par avance gré de votre implication résolue en vue de la réussite de cette mission stratégique.

Je vous prie de croire, Maître, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François FILLON

Le Premier Ministre

Paris, le 27 octobre 2010

Maître,

Le programme de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments constitue un chantier prioritaire du Grenelle de l'environnement.

Depuis le lancement du Plan Bâtiment, dont je vous ai confié le pilotage en janvier 2009, un véritable élan a été donné à ce programme. Les lois Grenelle 1 et Grenelle 2 sont maintenant publiées et constituent une avancée majeure dans la déclinaison opérationnelle des engagements de notre pays. La nouvelle réglementation thermique (RT 2012), sans équivalent en Europe, généralise désormais les bâtiments basse consommation. Nos concitoyens commencent à s'approprier ce projet structurant, comme en témoignent la distribution, en un an, de plus de 120 000 éco-prêts à taux zéro et la rénovation de plus de 90 000 logements du parc social.

L'action que vous menez pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes concernées autour du Plan Bâtiment du Grenelle de l'environnement a largement contribué à l'évolution des esprits, à l'implication accrue des acteurs et aux premiers succès enregistrés.

Cette dynamique doit être poursuivie et intensifiée, afin d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement. C'est pourquoi, je souhaite renouveler votre mission pour une période complémentaire de dix-huit mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet 2012.

Pendant cette nouvelle période, il vous appartiendra, de poursuivre les objectifs inscrits dans votre première lettre de mission et d'amplifier les actions déjà engagées.

Monsieur Philippe PELLETIER
Avocat
Lefevre Pelletier et Associés
136 avenue des Champs-Élysées
75008 Paris

Je vous demande d'apporter une attention toute particulière aux chantiers suivants :

- *le suivi de la mise en œuvre de la RT 2012 dont les textes sont publiés au Journal officiel de ce jour, son appropriation par les professionnels et son impact sur le marché et la qualité de la construction ;*
- *la montée en puissance recherchée de l'éco-prêt à taux zéro ;*
- *la mobilisation renforcée des acteurs publics et privés au titre de la rénovation de leur patrimoine, notamment à travers le déploiement de contrats exemplaires de performance énergétique ;*
- *l'émergence d'une offre organisée de rénovation énergétique dans les différents segments du parc immobilier ;*
- *le développement de la recherche et la diffusion de l'innovation ainsi que le soutien des initiatives visant à renforcer le financement des PME innovantes dans le secteur du bâtiment ;*
- *l'amélioration de la confiance entre les professionnels de la construction et les utilisateurs des bâtiments, par la mise en cohérence de signes de qualité forts et lisibles ;*
- *le déploiement des actions sur l'ensemble du territoire, en lien avec les collectivités territoriales.*

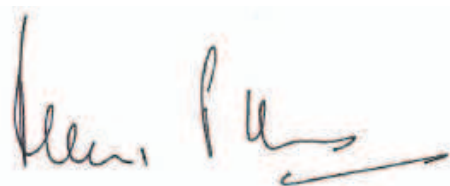
Vous vous attacherez à constituer les partenariats nécessaires avec les grands acteurs économiques et sociaux de notre pays, les différents secteurs de la filière du bâtiment et de l'immobilier, pour préparer les investissements de demain. Cette dynamique partenariale favorisera ainsi la mise en œuvre des priorités d'actions décidées par le Commissariat général à l'investissement.

Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et les établissements publics concernés, notamment l'Ademe, l'Anah et le Cstb, continueront de vous apporter les moyens nécessaires au déploiement de vos actions. Les autres ministères concernés vous apporteront leur concours, notamment le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en vue de l'amélioration des dispositifs de formation de la filière du bâtiment. La direction générale des finances publiques et la direction générale du trésor continueront à vous apporter leur concours.

Concernant plus spécifiquement le volet « bâtiments publics », le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et France Domaine, continueront de vous apporter l'assistance nécessaire.

Je vous sais par avance gré de poursuivre votre implication résolue au service de cette mission stratégique.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



François FILLON

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

Paris, le 22 septembre 2010

Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages

22 OCT. 2010

Monsieur le Président du comité stratégique du Plan Bâtiment,

Dans le cadre de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, un certain nombre de mesures réglementaires vont être mises en place concernant le secteur du bâtiment et plus particulièrement le domaine énergétique. Comme vous le savez, ma direction a en charge la rédaction des différents textes réglementaires pour l'application de ces mesures.

Nous avons défini un planning permettant de synthétiser les échéances de publication de chaque décret en tenant compte des engagements pris par le gouvernement devant le Parlement. Il me semble important que vous en ayez connaissance. De plus, nous vous proposons, à l'occasion des futurs comités de pilotage du Plan Bâtiment, de vous présenter les différents textes d'application à un stade suffisamment avancé.

Au cours de ces deux dernières années, le comité stratégique du Plan Bâtiment du Grenelle de l'environnement dont vous assurez la présidence a mis en place et assuré le suivi d'un certain nombre de groupes de travail réunissant des professionnels du secteur du bâtiment sur des thématiques bien définies. C'est ainsi que vous avez pu mobiliser de nombreux représentants du secteur tertiaire qui ont participé activement aux réflexions sur des sujets aussi importants que l'annexe environnementale ou l'obligation de travaux d'économie d'énergie dans le secteur tertiaire qui sont des mesures phares de la loi Grenelle II.

C'est la raison pour laquelle, il me paraît intéressant d'utiliser leurs compétences et leur expérience sur ces deux sujets que sont le bail vert et l'obligation de travaux.

Etant donné que le sujet du bail vert émane des réflexions du groupe de travail tertiaire privé, il me paraît tout à fait logique que le comité stratégique puisse poursuivre ce travail de réflexion et ainsi élaborer des propositions en relation avec les acteurs à l'origine de cette initiative.

En ce qui concerne l'obligation de travaux dans le secteur tertiaire pour lequel mon service a lancé une étude qui pourrait servir de base à nos réflexions, il me paraît pertinent que

Maître Philippe PELLETIER
Cabinet Lefèvre Pelletier & associés
136, avenue des Champs Elysées
75008 Paris - France

Présent
pour
l'avenir

vous puissiez mener une concertation auprès de ces différents représentants afin de capitaliser leurs savoir-faire et ainsi affiner les grandes lignes de ces réflexions.

Mes services se tiennent à votre disposition afin de vous communiquer toutes les informations utiles pour cette concertation.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Etienne Crépon

Directeur de l'Habitat , de
l'Urbanisme et des Paysages

*La ministre de l'Ecologie, du Développement Durable,
des Transports et du Logement*

Le secrétaire d'Etat chargé du logement

Réf : D 11002749

Paris, le 21 FEV. 2011

Maître, *CL Pelletier,*

Le programme de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments constitue un chantier prioritaire du Grenelle de l'environnement.

Depuis le lancement du Plan Bâtiment, dont le pilotage vous a été confié en janvier 2009, un véritable élan a été donné à ce programme. La dynamique engagée doit être poursuivie et amplifiée afin d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement. L'année 2011 sera essentielle à cet égard, en particulier, dans le secteur résidentiel privé où l'éco-prêt à taux zéro constitue un outil clé de la réussite du Grenelle.

Après un démarrage satisfaisant, nous observons un tassement de sa distribution : il nous apparaît en conséquence qu'une action vigoureuse doit être menée pour assurer la montée en puissance de sa distribution et permettre sa mise en cohérence avec les objectifs de rénovation.

Par ailleurs, le crédit d'impôt développement durable a été un outil indispensable il y a quelques années, pour que nos concitoyens rentrent dans une dynamique de rénovation énergétique de leur logement. Alors que cette dynamique est aujourd'hui réelle, ce dispositif continue de peser lourdement sur les finances publiques, mais ne conduit pas, à l'inverse de l'éco-PTZ, à une prise en considération globale de la mise aux normes thermiques du logement.

C'est pourquoi nous souhaitons vous confier une mission spécifique sur la dynamisation et l'évolution des produits d'aide à la rénovation thermique des logements. L'objectif serait de parvenir à les unifier dans un dispositif unique comportant un volet prime ou crédit d'impôt et un volet financement de long terme amortissable par les économies d'énergie.

Monsieur Philippe PELLETIER
Avocat
Président du Comité stratégique du Plan Bâtiment
Grenelle Lefèvre, Pelletier & associés
136, avenue des Champs Elysées
75008 PARIS

.../...

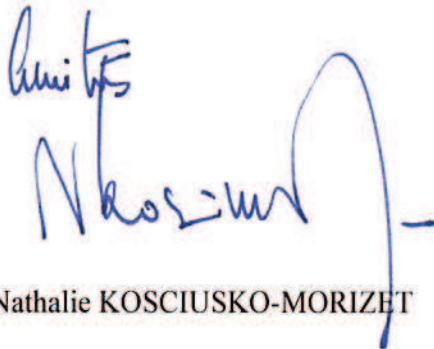
Ce dispositif devrait être complémentaire des actions ciblées sur les populations les plus modestes initiées par le gouvernement au travers de l'Agence Nationale de l'Habitat et du programme «Habiter mieux» des investissements d'avenir.

Vous étudierez notamment comment améliorer l'appropriation de ce nouveau dispositif par les partenaires professionnels et tout particulièrement par les réseaux bancaires dans le but de faciliter sa mise en œuvre, d'augmenter le nombre de prêts distribués et de favoriser la réalisation de rénovations approfondies.

Enfin, vous examinerez l'opportunité d'adapter le dispositif au secteur des copropriétés de manière à favoriser la dynamique de la rénovation énergétique dans cet important segment de notre parc de logements.

Nous souhaitons pouvoir disposer de vos conclusions et premières propositions au plus tard au 15 avril prochain.

En vous remerciant par avance de votre implication au service de cette mission stratégique, nous vous prions de croire, Maître, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET



Benoist APPARU

*La ministre de l'Ecologie, du Développement Durable,
des Transports et du Logement*

Le secrétaire d'Etat chargé du logement

Réf : D 11022101

Paris, le 21 OCT. 2011

Monsieur le Président,

Lors de nos précédentes rencontres et tout particulièrement à l'occasion du déjeuner du 13 septembre qui a rassemblé les principaux acteurs du Plan Bâtiment Grenelle, vous avez bien voulu appeler notre attention sur l'importance qui s'attache à ce qu'une exigence de qualification des professionnels accompagne la distribution de l'éco-prêt à taux zéro et du crédit d'impôt développement durable. Cette proposition est également ressortie des travaux de la table ronde nationale pour l'efficacité énergétique à l'occasion du bilan d'étape du 23 septembre.

Cette éco-conditionnalité et, avant son entrée en vigueur, l'intervention le cas échéant d'une tierce-partie indépendante, permettraient d'alléger le contrôle des dossiers de prêts bancaires. Elle constitue par ailleurs une garantie d'une meilleure efficacité de la dépense publique en réservant les travaux aidés aux entreprises les plus compétentes et donne un signal sans précédent en faveur d'une meilleure formation et qualification des entreprises.

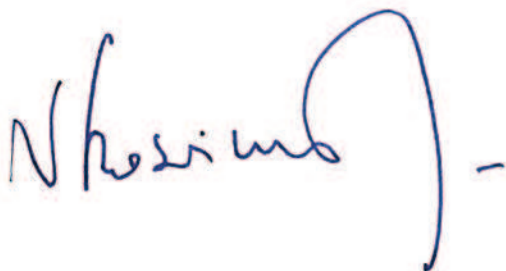
Nous adhérons donc pleinement à cette proposition importante pour la réussite des objectifs de rénovation des bâtiments et, au premier chef, du parc résidentiel privé. Les échéances d'entrée en vigueur, éventuellement progressives, ainsi que les modalités d'application de cette proposition restent toutefois à préciser, en tenant compte des travaux déjà réalisés sur les signes de qualité dans le domaine du bâtiment.

C'est pourquoi, au titre de votre mission d'animation du Plan Bâtiment Grenelle, nous vous demandons, en relation avec Pierre-François Mourier, Président du groupe Entreprises de la table ronde, de proposer un dispositif et ses modalités d'application, en recherchant sur ces points le consensus des principales fédérations professionnelles du bâtiment, de l'architecture, de l'ingénierie, et des grands représentants de la maîtrise d'ouvrage. Cette éco-conditionnalité nécessitera une disposition en loi de finances, pour adapter les règles qui s'appliquent aujourd'hui au crédit d'impôt développement durable et à l'éco prêt à taux zéro. Nous souhaitons pouvoir défendre cette mesure dans le cadre du débat du PLF 2012 et vous remercions en conséquence de nous remettre vos propositions avant le 31 octobre.

Monsieur Philippe PELLETIER
Président du Comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle
Cabinet Lefèvre Pelletier & associés
136 avenue des Champs Elysées
75008 PARIS

Vos travaux ont vocation à s'articuler avec ceux conduits par l'ADEME sur les signes de qualité délivrés aux entreprises réalisant des travaux de performance énergétique. Ces actions devraient se concrétiser par la signature d'une charte d'engagements réciproques avec les fédérations professionnelles concernées.

En vous remerciant de votre implication, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET



Benoist APPARU

Ils s’impliquent aux côtés du Plan Bâtiment, au sein du bureau du comité stratégique, de l’assemblée ou des groupes de travail :

ACADEMIE DES TECHNOLOGIES
ACCOR
ACXIOR CORPORATE FINANCE
AD VALOREM
AEW EUROPE
AFFINE
AGENCE D’URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE L’AGGLOMERATION RENNAISE
AGENCE DE L’ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L’ENERGIE - ADEME
AGENCE JACQUES FERRIER ARCHITECTURE
AGENCE NATIONALE DE L’HABITAT - ANAH
AGENCE NATIONALE POUR L’INFORMATION SUR LE LOGEMENT - ANIL
AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE - ANRU
AGENCE NICOLAS MICHELIN ET ASSOCIES
AGENCE POUR L’ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT SOUTENABLE EN BOURGOGNE
AGENCE QUALITE CONSTRUCTION - AQC
AGENCE REGIONALE DE LA CONSTRUCTION ET DE L’AMENAGEMENT DURABLES CHAMPAGNE-ARDENNE
AGGLOMERATION DES PORTES DE L’ISERE
ALLIANZ REAL ESTATE
AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE
ANGERS LOIRE METROPOLE
APOGEE
ARCHITECTES SANS FRONTIERES
ARCHITECTURE PELEGRIN
ARCHITECTURE STUDIO
ARCHITECTURES ANNE DEMIANS
ARTE-CHARPENTIER ARCHITECTES
ASSEMBLEE DES CHAMBRES FRANCAISES DE COMMERCE ET D’INDUSTRIE
ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES URBAINES DE France - ACUF
ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE - ADF
ASSEMBLEE PERMANENTE DES CHAMBRES DE METIERS ET DE L’ARTISANAT
ASSOCIATION ARCHITECTURE ET MAITRES D’OUVRAGE
ASSOCIATION BATIMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ASSOCIATION DE PROMOTION DE L’ENERGIE ELECTRIQUE - PROMOTELEC
ASSOCIATION DE QUALIFICATION ET CERTIFICATION DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION - QUALIBAT
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE SERVICES TECHNIQUES DEPARTEMENTAUX - ADSTD
ASSOCIATION DES DIRECTEURS IMMOBILIERS - ADI
ASSOCIATION DES EXPERTS EN RENOVATION ENERGETIQUE FRANCAIS - AEREF
ASSOCIATION DES INDUSTRIELS POUR LA PROMOTION DU TOIT EN PENTE
ASSOCIATION DES INDUSTRIES DE PRODUITS DE CONSTRUCTION - AIMCC
ASSOCIATION DES INGENIEURS EN CLIMATIQUE, VENTILATION ET FROID - AICVF
ASSOCIATION DES INGENIEURS TERRITORIAUX DE FRANCE - AITF
ASSOCIATION DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE - AMF
ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANCE - ARF
ASSOCIATION ENERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITE ENERGETIQUE
ASSOCIATION FRANCAISE DE L’IMMOBILIER LOGISTIQUE - AFILOG
ASSOCIATION FRANCAISE DE NORMALISATION - AFNOR



ASSOCIATION FRANCAISE DES SOCIETES DE PLACEMENT IMMOBILIER - ASPIM
ASSOCIATION INTERNATIONALE RURALITE ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT
ASSOCIATION INVEN'TERRE
ASSOCIATION JURASSIENNE POUR LES ENERGIES NOUVELLES ET ALTERNATIVES
ASSOCIATION LYONNAISE DE GESTION ET D'ORGANISATION DES ENTREPRISES - ALGOE
ASSOCIATION MAISONS DE QUALITE
ASSOCIATION NATIONALE DES ARCHITECTES DES BATIMENTS DE FRANCE - ABF
ASSOCIATION NATIONALE DES COLLECTIVITES, DES ASSOCIATIONS ET DES ENTREPRISES POUR LA GESTION DES DECHETS, DE L'ENERGIE, ET DES RESEAUX DE CHALEUR - AMORCE
ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET DES PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - ANVPAH
ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS ET APPAREILS DOMESTIQUES DE CHAUFFAGE, REFROIDISSEMENT, CONDITIONNEMENT ET TRAITEMENT D'AIR - CERTITA
ASSOCIATION POUR LA HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES BATIMENTS - HQE
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT ECOLOGIQUES
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES PRODUITS MINCES REFLECHISSANTS & SYNDICAT NATIONAL DES ECRANS DE SOUS-TOITURE – SNEST APPMR
ASSOCIATION POUR LA QUALITE DU LOGEMENT - QUALITEL
ASSOCIATION PROMOBOIS
ASSOCIATION PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DANS LES OPERATIONS DE BATIMENT ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ASSOCIATION REGIONALE DES ORGANISMES SOCIAUX POUR L'HABITAT EN AQUITAINE
ASSOCIATION TECHNIQUE ENERGIE ENVIRONNEMENT - ATEE
ASTER ENGINEERING
AXA REIM – REAL ESTATE INVESTMENT MANAGMENT
BAKER & MCKENZIE AVOCATS
BANQUE NATIONALE DE PARIS PARIBAS - BNP PARIBAS
BANQUE POPULAIRE CAISSE D'EPARGNE - BPCE
BANQUE SOLFEA
BATIGERE – QUADRAL
BATIR SAIN
BHMR-GROUPE BAZIN ENTREPRISES-CMS
BOUYGUES
BUREAU VERITAS
C et B RICHARD ELLIS- CBRE
CABINET BRIDOT WILLERVAL
CABINET DE CONSEIL ET D'INGENIERIE INDEPENDANT SPECIALISE DANS LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET DU CARBONE DES BATIMENTS
CABINET DEPARDIEU & BROCAS
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - CDC
CALVADOS STRATEGIE
CAP TERRE
CAPENERGIES
CAPITAL & CONTINENTAL
CARDONNEL INGENIERIE ET THERMIQUE
CASINO DEVELOPPEMENT
CATELLA
CENA INGENIERIE
CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHE DE L'INDUSTRIE DU BETON - CERIB
CENTRE DE FORMATION DE LA PROFESSION BANCAIRE
CENTRE DE RESSOURCES QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU CADRE BATI LANGUEDOC - ROUSSILLON
CENTRE NATIONAL D'INNOVATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET L'ENVIRONNEMENT DANS LES PETITES ENTREPRISES

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT - CSTB
CENTRE TECHNIQUE DE MATERIAUX NATURELS DE CONSTRUCTION
CENTURY 21
CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-ALLEMANDE
CHAMBRE DE L'INGENIERIE ET DU CONSEIL DE FRANCE CONSTRUCTION - CICF CONSTRUCTION
CHAMBRE DES DIAGNOSTIQUEURS FNAIM
CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRISES D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
CHAUFFAGE FIOUL
CHEED
CLUB DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT - CAH
CLUB DES DIRECTEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE
CLUB DES SERVICES D'EFFICACITE ENERGETIQUE - CLUB S2E
CLUSTER BATIMENT ECONOME DE MIDI PYRENEES
CLUSTER ECOHABITAT POITOU CHARENTES
CLUSTER RHONES ALPES ECOENERGIES
CMB ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION COORDINATION
COMITE DE LIAISON ENERGIES RENOUVELABLES - CLER
COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES
COMMISSION DE REGULATION DE L'ENERGIE - CRE
COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN - CPCU
COMPAGNONS BATISSEURS
CONFEDERATION DES ARTISANS ET DES PETITES ENTREPRISES DU BATIMENT - CAPEB
CONFEDERATION DES ORGANISMES INDEPENDANTS TIERCE PARTIE DE PREVENTION, DE CONTROLE ET D'INSPECTION
CONFEDERATION DES ORGANISMES INDEPENDANTS TIERCE PARTIE DE PREVENTION, DE CONTROLE ET D'INSPECTION - COPREC
CONFEDERATION DU NEGOCE BOIS - MATERIAUX
CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT – CONFEDERATION GENERALE DES CADRES
CONFEDERATION GENERALE DU PATRONAT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - CGPME
CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL – FORCE OUVRIERE
CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL - CGT
CONFEDERATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE - CLCV
CONFEDERATION NATIONALE DES ADMINISTRATEURS DE BIENS ET SYNDICS DE COPROPRIETE - CNAB
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT - CNL
CONSEIL DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT - CIE
CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE CERTIFIE
CONSEIL FORMATION ACCOMPAGNEMENT RESSOURCES HUMAINES
CONSEIL NATIONAL DE L'HABITAT - CNH
CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES - CNOA
CONSEIL NATIONAL DES CENTRES COMMERCIAUX - CNCC
CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT - CSN
CONSTRUCTION DURABLE ET ECO MATERIAUX - CODEM PICARDIE
CONSTRUCTION DURABLE ET PERFORMANCE ENERGETIQUE EN AQUITAINE - CDPEA
CONSTRUCTION INDUSTRY DEVELOPMENT BOARD MAISONS INDIVIDUELLES
CONTROL HABITAT
CREATION DEVELOPPEMENT D'ECO-ENTREPRISES
CREDIT AGRICOLE
CREDIT COOPERATIF
CREDIT FONCIER
CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE



CREDIT MUTUEL
CUSHMAN & WAKEFIELD EXPERTISE
DALKIA
DARTY
DEBENHAM THOUARD ZADELHOFF FRANCE
DELOITTE
DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LE BATIMENT ET L'INDUSTRIE - POLE DERBI
DOMOFINANCE
ECLAREON ENERGIES RENOUVELABLES
ECO6THEMES
ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES - ENPC
ECOLE SUPERIEURE DES TRAVAUX PUBLICS - ESTP
EDEN - EQUILIBRE DES ENERGIES
EFFINERGIE
EIFPAGE
EKOPOLIS POLE DE RESSOURCES FRANCILIEN POUR L'AMENAGEMENT ET LA CONSTRUCTION DURABLES
ELAN - BOUYGUES CONSTRUCTION MANAGEMENT DE PROJETS BATIMENT IMMOBILIER TELECOMS ET RESEAUX
ELECTRICITE DE FRANCE - EDF
ELIOTH
ENEOS
ENERGIE ET AVENIR
ENERPLAN
ENTREPRISE GENERALE DE France BTP - EGF BTP
ERNST & YOUNG
ESKAL-EUREKA BIDART
ESPACE AQUITAIN CONSTRUCTIONS DURABLES
ESTER TECHNOPOLE
EUROPE ET ENVIRONNEMENT
EUROPEAN RENEWABLE ENERGY COUNCIL
EUROSIC - GROUPE BPCE
EXPANSIEL - GROUPE VALOPHIS
EXPRIMM
FACEO
FEDERATION BANCAIRE FRANCAISE - FBF
FEDERATION DE L'INDUSTRIE DU BETON - FIB
FEDERATION DES ASSOCIATIONS POUR LA PROMOTION ET L'INSERTION PAR LE LOGEMENT
FEDERATION DES INDUSTRIES ELECTRIQUES, ELECTRONIQUES ET DE COMMUNICATION - FIEEC
FEDERATION DES PACT
FEDERATION DES PROMOTEURS IMMOBILIERS - FPI
FEDERATION DES SALAIRES DE LA CONSTRUCTION, DU BOIS ET DE L'AMENAGEMENT
FEDERATION DES SERVICES ENERGIE ENVIRONNEMENT
FEDERATION DES SOCIETES IMMOBILIERES ET FONCIERES - FSIF
FEDERATION FRANCAISE DE CONSTRUCTEURS DE MAISONS INDIVIDUELLES - FFC
FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES D'ASSURANCES - FFSA
FEDERATION FRANCAISE DES TUILES ET BRIQUES
FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - FFB
FEDERATION FRANÇAISE DU NEGOCE DE BOIS - FFNB
FEDERATION HABITAT & DEVELOPPEMENT
FEDERATION INTERPROFESSIONNELLE DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER - FIDI
FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE REINSERTION



FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDEANTES ET REGIES : SERVICES PUBLICS LOCAUX DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT
FEDERATION NATIONALE DES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT - FNCAUE
FEDERATIONS DES SYNDICATS COOPERATIFS DE COPROPRIETE - FSCC
FINANCE & DEVELOPPEMENT DURABLE
FNAIM
FONCIERE DES REGIONS
FONDATION ABBE PIERRE
FONDATION BATIMENT ENERGIE
FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME - FNH
FONDIS ELECTRONIQUE
FONDS D'AIDE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES OCCUPANTS
FRANCE DOMAINE
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT - FNE
FRESY ARCHITECTURE
GDF SUEZ
GEINA
GENERAL ELECTRIC
GENERALE DE SANTE
GENERALI IMMOBILIER
GIGARO
GLOBE 21
GRDF
GREEN LABEL CONSULTING
GREENPEACE FRANCE
GROUPAMA IMMOBILIER
GROUPE AMENAGEMENT, RECHERCHE, POLE D'ECHANGES
GROUPE ARCADE PROMOTION
GROUPE BUET IMMOBILIER
GROUPE CAHORS
GROUPE CAISSE D'EPARGNE – USH UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
GROUPE CONSULTATIF DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA COMMISSION EUROPEENNE
GROUPE FEAU-DAUCHEZ
GROUPE IMMOBILIER ARC
GROUPE LOGEMENT FRANÇAIS
GROUPE SIA
GROUPE SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE - SNI
GROUPE THALES
GROUPE VINCI
GROUPEMENT TECHNIQUE FRANÇAIS DE L'IGNIFUGATION
GROUPEMENT DES INDUSTRIES DE L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE, DU CONTROLE COMMANDE ET DES SERVICES ASSOCIES
GROUPEMENT POUR L'ETUDE DE FOURS ET OUTILS SOLAIRES, ASSISTANCE EN TECHNOLOGIES APPROPRIEES
HABITAT ET HUMANISME
HAMMERSON
HAUT COMITE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES
HAUT CONSEIL DE LA SANTE PUBLIQUE
HINES FRANCE
HSBC
ICADE
ICOMOS



IMMOBILIER DURABLE CONSEIL
IMMOBILIERE 3F
IMMOSTAT STATISTIQUES IMMOBILIERES
INES
INIT ENVIRONNEMENT
INSEE
INSTITUT DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES - IDDRI
INSTITUT FRANÇAIS DE L'EXPERTISE IMMOBILIERE - IFEI
INSTITUT FRANÇAIS POUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BATIMENT
INTERMUNDIS
IOSIS
IPD
ISOLONS LA TERRE CONTRE LE CO ₂
ISOVER FRANCE
IZEO SARL
JONES LANG LASALLE SAS
KENTUCKY FRIED CHICKEN FRANCE
LA BANQUE POSTALE
LA MAISON DE L'ECOLOGIE
LAFARGE
LAIR ROYNETTE ARCHITECTES
LE CREDIT LYONNAIS
LES AMIS DE LA TERRE
LHOIST CONSTRUCTION
LIGUE ROC
LORRAINE QUALITE ENVIRONNEMENT
LOT DEVELOPPEMENT INDUSTRIE
MAISON PASSIVE FRANCE
MAISONS PAYSANNES DE FRANCE
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES
MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION
MINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTE
MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE- MEDEF
MOUVEMENT EUROPEEN DE LA RURALITE
NEGOCE BOIS MATERIAUX
NEXITY LOGEMENT
NOVETHIC
OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE
OFI PRIVATE EQUITY
ORGANISATION PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA MAITRISE D'ŒUVRE EN BATIMENT
ORGANISME PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION DE L'INGENIERIE INFRASTRUCTURE, BATIMENT, INDUSTRIE - OPQIBI
ORY ARCHITECTURE
P2I SEENERGIE



PAGES ENERGIE
PEGASE PARTNERS GROUPE
PERFORMANCE MANAGEMENT PARTNER CONSEIL
PERICLES DEVELOPPEMENT
PERIFEM ASSOCIATION TECHNIQUE DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION
PETITS FRERES DES PAUVRES
PITCH PROMOTION
POLE BATIMENTS DURABLES MEDITERRANEENS - BDM
POLE ENERGIVIE alsace
POLE NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE
POLES CONSTRUCTION RESSOURCES ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT ET HABITAT DURABLES
POSTE IMMO
POUGET CONSULTANTS
PROCIVIS ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE
PROMODUL
QUALIFICATION ET CERTIFICATION DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION
RABO BOUWFONDS
REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS - rivp
RESEAU RAPPEL
RHONE ALPES ENERGIE
SAINT GOBAIN
SB ALLIANCE SUSTAINABLE BUILDING ALLIANCE
SCHNEIDER ELECTRIC
SECOURS CATHOLIQUE
SITQ
SOCIETE D'ASSET MANAGEMENT SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DE L'IMMOBILIER
SOCIETE DE COMMERCIALISATION ET DE GESTION POUR L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE
SOCIETE DE CONSTRUCTION GENERALE ET DE PRODUITS MANUFACTURES - scgpm
SOCIETE DE CONTRÔLE TECHNIQUE ET D'EXPERTISE DE LA CONSTRUCTION – CONFEDERATION DES ORGANISMES INDEPENDANTS DE PREVENTION, DE CONTROLE ET D'INSPECTION - SOCOTEC
SOCIETE DE GESTION DU FONDS DE GARANTIE DE L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE - SGFGAS
SOCIETE FONCIERE IMMOBILIERE ET DE LOCATION
SOCIETE GENERALE
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS - SMABTP
SOCIETE POUR LA GESTION DE L'ENTREPRISE ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION
SOCIETES COOPERATIVES DE PRODUCTION DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
SONORISATION INDUSTRIELLE POUR PROFESSIONNELS
SYNDICAT DES ENERGIES RENOUVELABLES - SER
SYNDICAT DES ENTREPRISES DE GENIE ELECTRIQUE ET CLIMATIQUE - SERCE
SYNDICAT DES INDUSTRIES THERMIQUES, AERAULIQUES et FRIGORIFIQUE - UNICLIMA
SYNDICAT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE
SYNDICAT NATIONAL DE LA CONSTRUCTION DES FENETRES, FACADES ET ACTIVITES ASSOCIEES
SYNDICAT NATIONAL DES FABRICANTS DE LAINES MINERALES
SYNDICAT PROFESSIONNEL ENTREPRISE GENERALE DE FRANCE
SYNTEC INGENIERIE
TARKETT
TECHNOLOGIES ENERGIES NOUVELLES ENERGIES RENOUVELABLES
TERREAL
TRIBU ENERGIE
UNIBAIL RODAMCO



UNION CLIMATIQUE ET FRIGORIFIQUE DE FRANCE - U.C.F.
UNION DES ASSOCIATIONS D'AIDE, DE SOINS ET DE SERVICES A DOMICILE
UNION DES CONSTRUCTEURS IMMOBILIERS - UCI FFB
UNION DES ENTREPRISES ET DES SALARIES POUR LE LOGEMENT
UNION DES MAISONS FRANCAISES - UMF
UNION DES SYNDICATS DE L'IMMOBILIER
UNION EUROPEENNE DES PROMOTEURS CONSTRUCTEURS - UEPC
UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR
UNION FRANCAISE DE L'ELECTRICITE - UFE
UNION FRANCAISE DES INDUSTRIES PETROLIERES - UFIP
UNION NATIONALE DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE - UNPI
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES - UNAF
UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE - UNCCAS
UNION NATIONALE DES CONOMISTES DE LA CONSTRUCTION - UNTEC
UNION NATIONALE DES ECONOMISTES DE LA CONSTRUCTION - UNTEC
UNION NATIONALE DES SYNDICATS FRANÇAIS D'ARCHITECTES - UNSFA
UNION NATIONALE INTERFEDERALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX - UNIOPSS
UNION SOCIALE POUR L'HABITAT - USH
UNION SYNDICALE DES CONSTRUCTEURS DE MATERIELS AERAULIQUES, THERMIQUES, THERMODYNAMIQUES ET FRIGORIFIQUES
VALOPHIS OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE
VEOLIA DALKIA
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - VNF
WORLD WILDLIFE FUND FRANCE - WWF
YOUNGSTONE
ZEN'ERGIE



Pour en savoir plus :
www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr

CONTACTS

Anne-Lise Deloron –

Relations extérieures et institutionnelles

01 40 81 33 05

06 59 46 99 00

anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction : Mission Plan Bâtiment Grenelle

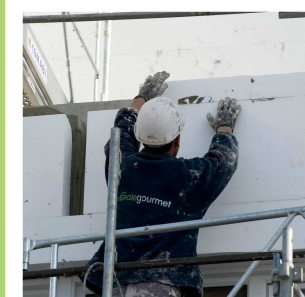
Conception : Mission Plan Bâtiment Grenelle

Crédits photos : Médiathèque de la DGALN – Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (Arnaud Buisson, Laurent Mignaux, Bernard Suard) – Fondation Abbé Pierre – Jean Zindel – Actu-environnement – Le Moniteur

Visuels : Ademe – DHUP/MEDDTL

Impression : Bialec – Centre Scientifique et Technique du Bâtiment – Février 2012





Plan Bâtiment Grenelle
Grande Arche, Paroi Sud 92055 La Défense Cedex
Tél : (33) 01 40 81 90 93
www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr

